Pleinchamp.be

Hebdomadaire de la Fédération Wallonne de l'Agriculture

N°37

12 SEPTEMBRE 2024

DÉPOT : HASSELT X

Périodique d'information agricole diffusé le jeudi auprès de tous les exploitants agricoles de Wallonie

WWW.PLEINCHAMP.BE

LA WALLONIE À LA FÊTE, PAS L'AGRICULTURE!

3

6 FCO-3: «Tirer les leçons de cette crise et mieux anticiper les prochaines!»

9 Bilan céréalier : « la pire saison en 35 ans de carrière ! »

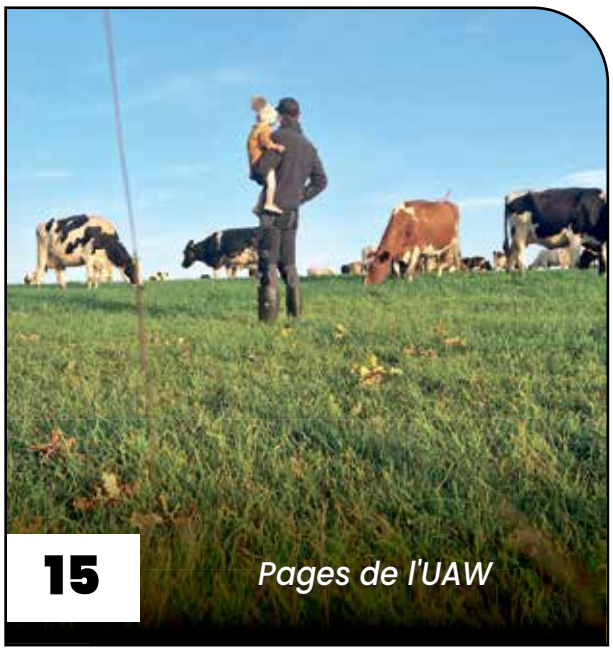

15 Pages de l'UAW

Chaussée de Namur, 47 B-5030 - Gembloux - Tél. : 081 60 00 60 - email : pleinchamp@fwa.be - www.fwa.be

SOMMAIRE

Actualités

Le Regard de Marianne 3
Conclusions du dialogue stratégique sur l'agriculture européenne 4
Règlement européen sur le bien-être animal pendant le transport 4
CAP sur Budapest 5
FCO-3: «Tirer les leçons de cette crise et mieux anticiper les prochaines!» 6
FCO-8 et maladie hémorragique épizootique 7
Nouvel arrêté sur la circulation des véhicules exceptionnels 8
Bilan céréalier : « la pire saison en 35 ans de carrière ! » 9

Hymne de nos campagnes

Plus de 10.000 visiteurs au salon Valériane 10
Concours prairies et épeautres du comice de Neufchâteau 10
À Namur, à chacun sa campagne ! 11
À la santé des lauréats du concours des bières ! 11

Cultures

Surplus de matière organique : comment le gérer ? 12
Pommes de terre : la cotisation au fonds de solidarité à nouveau exigée 13

Elevage

Fonds sanitaire volaille: du neuf dans les perceptions obligatoires 14

Pages UAW 15-20
Les marchés 21

Agenda et petites annonces 22-23
Nouvel avantage pour les membres FWA : des réductions tarifaires pour les achats de carburants agricoles 24
Les recettes de Ciboulette 24

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE NOS ÉDITIONS EN LIGNE SUR NOTRE SITE INTERNET

www.pleinchamp.be

Pleinchamp.be
Hebdomadaire de la Fédération Wallonne de l'Agriculture

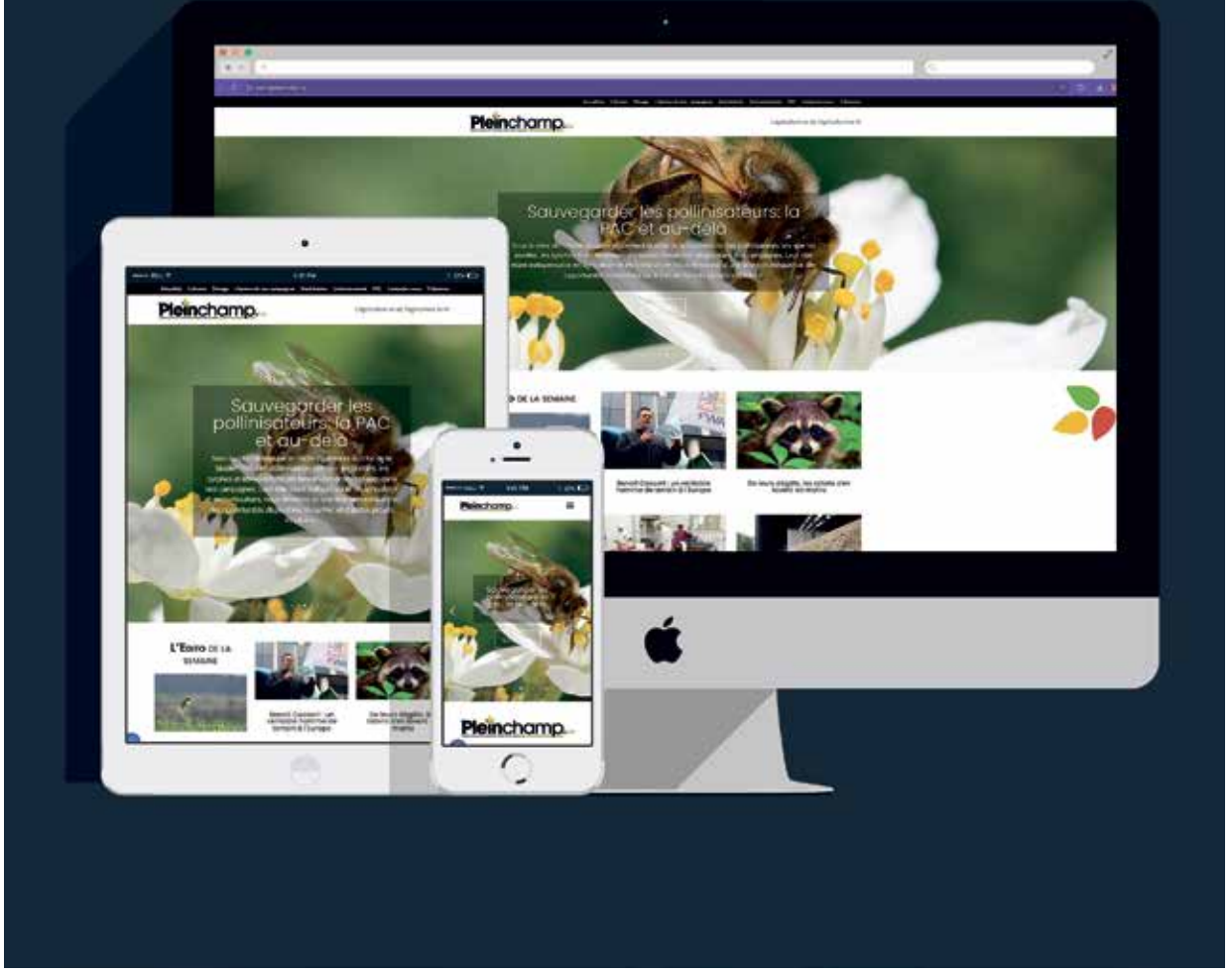

Pleinchamp.be
Hebdomadaire de la Fédération Wallonne de l'Agriculture

Pleinchamp SRL
Chaussée de Namur, 47
5030 Gembloux

Éditrice responsable :
Marianne Streel

Coordinateur rédactionnel :
Ronald Pirlot

Contact rédaction :
pleinchamp@fwa.be

Contact publicités et abonnements :
Sylvie Van Vooren
0476 84 17 29
pub@fwa.be

LA WALLONIE À LA FÊTE, PAS L'AGRICULTURE!

Qui dit Fêtes de Wallonie dit libations, flonflons, bals musettes, concerts en plein air, peket, djote et autres réjouissances pour tous les Wallons. Pourtant, une partie d'entre eux n'a guère le cœur à la fête pour l'instant, touchée de plein fouet au plus profond de sa chair, que ce soit par la maladie de la langue bleue ou des rendements céréaliers en berne. Dans un cas comme dans l'autre, l'œuvre de ce changement climatique qui fait remonter une maladie du Sud dans nos vertes contrées ou arrose copieusement les champs lors d'incessantes pluies.

Trop souvent pointés du doigt comme étant la cause directe des changements climatiques, l'agriculteur n'en est pas la seule cause… mais bien la première victime. S'il n'en était besoin, cela nous pousse surtout à repenser nos modes de production, nos itinéraires techniques et les schémas de sélection.

En cette période de mise en place des cabinets ministériels et de reprise des travaux parlementaires dans ce Momentum particulier de début de législature, il est judicieux de rappeler ici le message que la FWA ne cesse de répéter depuis plusieurs années à travers ses trois priorités que sont :

- la revalorisation du revenu des agriculteurs et l'attractivité du métier, tout en continuant le travail amorcé suite à votre mobilisation de cette année en ce qui concerne la simplification administrative et la reprise des exploitations par la nouvelle génération ;

> **Trop souvent pointés du doigt comme étant la cause directe des changements climatiques, l'agriculteur n'en est pas la seule cause… mais bien la première victime.**

- Un cadre légal européen, belge et wallon incitatif plutôt que contraignant et qui permette aux agriculteurs de s'adapter aux crises qu'elles soient liées aux problèmes de marché, sanitaires, climatiques et même familiaux pour protéger l'agriculture familiale européenne et, surtout, limiter les risques pris par les agriculteurs ;
- Un soutien au développement des outils à disposition des agriculteurs à tous les niveaux pour des agriculteurs bien informés, bien formés, solidaires, qui se prennent en main et coopèrent tant économiquement qu'humainement et, surtout, qui puissent faire face aux défis climatiques et économiques à venir !

Ce n'est qu'en atteignant ces objectifs que l'agriculture familiale wallonne pourra subsister sur le long terme et nourrir demain, comme elle le fait aujourd'hui et comme elle le faisait hier, une population dont les attentes sociétales et environnementales vont grandissantes.

Il est bon d'également rappeler ici à nos nouveaux élus, tout comme aux plus expérimentés, que la FWA se veut un partenaire fiable et de qualité dans toutes ces discussions et sera toujours prêtes à entamer ou poursuivre un dialogue constructif dès lors que l'intérêt de nos agriculteurs est en jeu.

Un dernier enjeu nous attend aussi en ce début d'automne : les élections communales. Je voudrais rappeler ici aux candidats et aux futurs élus locaux la place primordiale de l'agriculture dans nos communes wallonnes et les liens forts qui doivent continuer d'exister entre les communes et leurs agriculteurs, notamment en termes de gestion des paysages et des terres, d'alimentation locale et de maillage économique dans nos campagnes.

Chers membres, comme vous le voyez, les défis ne manquent pas et la Fédération met tout en œuvre pour les relever, grâce à votre soutien et à votre implication! Histoire de voir l'agriculture, elle aussi, participer pleinement aux réjouissances…

CONCLUSIONS DU DIALOGUE STRATÉGIQUE SUR L'AGRICULTURE EUROPÉENNE

Après sept mois de discussions intenses, le dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture européenne a rendu ses conclusions. Ce processus, lancé en janvier 2024, a permis à diverses parties prenantes de partager leurs visions sur les défis à venir pour le secteur agricole. Que révèle ce rapport et quelles en sont les implications pour le futur de l'agriculture en Europe?

Ségolène Plomteux,
Conseillère en politiques européennes
Conseil, Analyse et politique (CAP)

Christiane Lambert a participé activement aux débats sur le Dialogue stratégique de l'agriculture européenne.

Il y a tout juste un an, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, avait annoncé le lancement d'un dialogue stratégique destiné à guider l'élaboration des politiques futures en matière d'agriculture et d'alimentation. C'est finalement au début de l'année 2024, dans le contexte des manifestations agricoles, que ce dialogue a officiellement débuté. Sept mois plus tard, le rapport attendu a été dévoilé. Bien que non contraignant pour la Commission, ce document est destiné à influencer l'élaboration de la prochaine politique agricole commune (PAC) et la stratégie que devrait annoncer Ursula von der Leyen pour publication en mars 2025.

La diversité des parties prenantes

Ce dialogue a rassemblé 29 organisations représentant une grande diversité d'intérêts, des secteurs agroalimentaires aux associations de consommateurs, en passant par des ONG, des représentants de l'industrie, des consommateurs et des acteurs du monde académique. Parmi ces participants, seuls six étaient directement liés au secteur agricole: le COPA (qui représente les agriculteurs, dont la FWA fait partie), la COGECA (coopératives agricoles), le GEOPA (entreprises agricoles), Via Campesina, IFOAM (secteur bio européen) et le CEJA (jeunes agriculteurs européens).

Les grandes recommandations du rapport

Le rapport de 100 pages présente une quinzaine de recommandations qui couvrent l'ensemble des aspects de l'agriculture européenne. Concernant la PAC, l'une des principales propositions est de réorienter les aides de la PAC en s'éloignant du critère de superficie de l'exploitation. Le rapport suggère également la création d'un "fonds de restauration de la nature" et d'un "fonds de transition juste pour l'agroalimentaire", financés hors PAC, afin de soutenir les investissements nécessaires à la transition vers une agriculture durable.
La question environnementale occupe une place centrale, conformément aux priorités de la présidente Ursula von der Leyen. Le document propose également de créer un fonds temporaire, financé par des sources publiques et privées, pour accompagner la transition du secteur agroalimentaire vers la durabilité.

Sur le plan des échanges internationaux, le rapport invite à reconsidérer la position de l'agriculture dans les négociations commerciales, en mettant l'accent sur l'importance stratégique des produits agricoles et alimentaires, et sur la nécessité de mieux aligner la politique commerciale avec les objectifs de durabilité.

Réactions variées des parties prenantes

Du côté des professionnels du secteur agricole, le rapport a été bien accueilli. Le COPA-COGECA a salué le changement de méthode de la Commission européenne, passant d'une approche descendante à un dialogue plus inclusif. Les jeunes agriculteurs européens (CEJA) se sont également réjouis de la reconnaissance de l'importance du renouvellement des générations dans le secteur agricole, bien qu'ils aient critiqué certains traitements médiatiques jugés imprécis. Les ONG, représentées notamment par le Bureau européen de l'environnement (EEB), ont souligné l'importance du consensus atteint, en appelant à un changement de paradigme dans les politiques agricoles de l'UE, axé davantage sur les résultats que sur les pratiques. Enfin, les associations de consommateurs de l'UE (BEUC) ont mis en avant les progrès réalisés pour rendre les choix alimentaires sains et durables plus accessibles aux citoyens européens.
A l'instar du COPA, la FWA se réjouit du changement de méthode basée sur une approche plus pragmatique, davantage basée sur l'expérience de terrain plutôt que sur les diktats de la bureaucratie. Nous ne manquerons pas de vous informer sur l'utilisation de ce rapport dans le développement des prochaines législations européennes.

RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL PENDANT LE TRANSPORT

Durant la précédente législature, la Commission européenne s'était engagée à réviser le cadre législatif global relatif au bien-être animal. Ayant débuté avec de (trop) grandes ambitions, la Commission précédente s'est limitée à proposer un nouveau règlement relatif à la protection des animaux pendant le transport. En l'état, cette proposition est inacceptable pour la FWA et ses membres. Position que nous avons transmise à l'administration wallonne cet été.

Thomas Demonty, Coordinateur Pôle animal
Conseil, Analyse et politique (CAP)

©S. Leitenberger

Initialement, la Commission européenne avait annoncé quatre nouveaux règlements portant sur le bien-être animal dans les élevages, durant le transport et à l'abattage. Le quatrième texte prévoyait d'encadrer le marketing afférent au bien-être animal, notamment en vue d'harmoniser et de réglementer les allégations et d'éviter la multiplication non coordonnée d'initiatives individuelles sans réels fondements. Finalement, une seule proposition a été déposée le 7 décembre 2023 par la précédente Commission.

Inacceptable en l'état!

Outre les obligations européennes déjà existantes, cette proposition contient de nombreux points qui sont incompatibles avec l'élevage tel qu'il est pratiqué en Wallonie et en Europe. Ces mesures concernent toutes les espèces animales (bovins, porcs, volailles) et portent sur les temps de trajet, l'espace disponible dans les camions, des transports à horaires décalés durant les périodes de fortes chaleurs, etc.

Marché de Ciney

L'interdiction pour un centre de rassemblement tel que Ciney d'être indiqué comme destination finale d'un transport est très problématique. Dans ces conditions, impossible de faire tenir un marché à Ciney. Marché qui n'en serait plus un si l'acheteur final était connu et renseigné d'avance...

Concernant les veaux laitiers...

Ensuite vient le souci de l'interdiction de transporter des veaux sur des distances supérieurs à 100 km avant 35 jours . Ceci va imposer des investissements «à fonds perdu» colossaux pour héberger tous ces animaux supplémentaires dans les exploitations laitières. Et ce, sans garantie aucune de revalorisation du prix des veaux. À bon entendeur...

...et les vétérinaires

Et enfin, cerise sur le gâteau, vient l'obligation de présence d'un vétérinaire pour chaque chargement ou déchargement d'animaux alors que la Wallonie fait face à une pénurie chronique de vétérinaires.

Quinze pages pour dire «Non!»

Pour ces raisons et bien d'autres encore, la FWA a remis sur demande de l'administration une analyse point par point de la proposition qui concluait que, en l'état, la FWA ne pouvait accepter la présente proposition.

La suite des événements

La publication de la proposition par la Commission européenne marque le début du processus législatif classique. Le texte sera ensuite étudié, commenté et amendé en parallèle par le Parlement européen et par le Conseil des Ministres. La FWA et les agriculteurs wallons ne manqueront pas de porter leurs revendications dans ces deux cénacles via le COPA, mais aussi grâce aux relais directs que sont nos ministres de l'Agriculture et nos députés européens.

Quoi qu'il en soit, nous ne manquerons pas de suivre attentivement l'avancement de ce dossier particulièrement sensible, mais potentiellement catastrophique pour nos filières d'élevage.

CAP SUR BUDAPEST

La semaine dernière se tenait une conférence internationale sur la PAC à Budapest. Cette conférence était organisée par la Chambre de l'agriculture hongroise dans le cadre de la présidence hongroise de l'Union européenne. Retour sur le programme chargé qui nous a occupées pendant 24h dans la capitale hongroise.

Virginie Debue,
Conseillère – Politique agricole commune et mobilité agricole
et Ségolène Plomteux,
Conseillère en politiques européennes
Conseil, Analyse et politique (CAP)

Près de 100 personnes représentant plus de 50 organisations européennes venant de 26 pays se sont réunies début septembre à Budapest pour une grande conférence sur l'avenir de la PAC en Europe. La FWA a été invitée à cette conférence d'envergure en tant que membre du COPA-COGECA. Au menu des 24 heures de réunion prévues, différents sujets importants comme le financement de la PAC, la durabilité et le renouvellement des générations. Un programme bien chargé auquel s'ajoutent différents échanges avec nos homologues de différents pays européens.

Le contexte de la présidence hongroise

Brève remise en contexte. Depuis le 1er juillet, la Hongrie a pris les rênes de la présidence tournante du Conseil de l'Union. L'agriculture figurant dans les grandes priorités de la Hongrie pour ces six mois de présidence, il était donc indispensable pour ce pays d'organiser une conférence sur la PAC, en prévision du Conseil informel des ministres du 8 -10 septembre qui a abordé ce thème principal. En effet, comme cela nous a été déclaré par le ministre hongrois de l'Agriculture, l'agriculture européenne doit être centrée sur l'agriculteur et nous devons aller «vers une future politique agricole commune compétitive, résistante aux crises, durable, respectueuse des agriculteurs et fondée sur la connaissance». Ce genre de rencontre, organisée dans les états qui président le Conseil des Ministres de l'Union européenne sont des moments privilégiés pour échanger de façon moins formelle sur de nombreux sujets.

Le budget de la PAC et le revenu

Durant la conférence, les participants sont longuement revenus sur l'importance d'un budget approprié pour la PAC ainsi que sur l'importance d'une rémunération juste pour les agriculteurs. En effet, les agriculteurs et les coopératives présentes étaient unanimes pour affirmer que l'équité de la rémunération, ainsi que le budget agricole de l'UE, devraient être augmentés et adaptés aux défis que les exploitations doivent relever, en tenant compte de l'inflation, de la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire et des objectifs ambitieux de la Politique agricole commune.

Un consensus s'est également dégagé sur le fait que les agriculteurs et les coopératives devraient être mis sur un pied d'égalité avec les producteurs des pays tiers. En effet, dans un contexte où l'Union européenne négocie de nouveaux accords de libre-échange avec des pays d'autres parties du monde, les règles de l'UE devraient également s'appliquer aux produits des pays tiers et à leur production. L'Union européenne, grand exportateur en matière agroalimentaire, est aussi un marché convoité par les exportateurs dont les standards de production sont moins stricts que les nôtres. L'enjeu est de préserver une concurrence loyale pour les producteurs européens et de replacer le rôle de la PAC dans cet enjeu.

La durabilité

Un autre enjeu incontournable de la prochaine PAC est l'inclusion de la durabilité dans celle-ci. Beaucoup de responsables autour de la table ont souligné l'importance de mettre en avant les efforts environnementaux déjà mis en place par les agriculteurs européens. En effet, il est nécessaire de communiquer vers le grand public les efforts déjà réalisés par l'agriculture européenne pour l'environnement.

Mais dans la durabilité, il y a trois piliers : l'environnement, l'économie et le social. Il est donc indispensable de travailler sur ces deux autres piliers. Les manifestations du début de l'année ont montré qu'il y avait une forte préoccupation des agriculteurs sur la question du revenu. Il sera nécessaire de garder en tête que la durabilité n'est pas uniquement une question d'environnement, mais également d'équilibre avec les deux autres piliers pour avoir une agriculture réellement durable au sein de l'Union européenne.

Renouvellement des générations

Le renouvellement des générations est la thématique qui a fait le plus réagir les participants à la conférence. Ce qui est logique car il s'agit d'une problématique qui concerne malheureusement tous les pays. Plusieurs pays ont évoqué que leur système éducatif évoluait pour renforcer les diplômes agricoles avec, par exemple, la formation des professeurs aux nouveaux enjeux du monde agricole, une refonte des programmes de cours pour correspondre au mieux à la réalité de terrain.

Un autre point évoqué est la communication au niveau du grand public et via les médias. En effet, avoir une communication positive dans les médias semble motiver les jeunes à créer des vocations et à s'engager dans l'agriculture. Diffuser une image positive du métier dans les médias permet aux jeunes qui souhaitent commencer ou reprendre une activité agricole de ne pas se sentir stigmatisés. Il existe déjà des émissions qui mettent en avant des agriculteurs dans les médias pour montrer le travail très important des agriculteurs pour notre société.

Conclusion de l'escapade

Le but de cette conférence n'était pas de prendre de grandes décisions sur la PAC, mais plutôt d'entendre les positions de chacun sur l'avenir de la PAC et de l'agriculture européenne de façon générale. Cette conférence a permis de se rendre compte qu'il y aura beaucoup d'éléments à définir pour la future PAC. Le chemin est encore long, mais nous vous tiendrons informer de chaque avancé au cours de ce processus qui s'annonce long et sinueux.

FCO-3 :
«TIRER LES LEÇONS DE CETTE CRISE ET MIEUX ANTICIPER LES PROCHAINES!»

Pour sa première séance plénière au Parlement wallon, la ministre Anne-Catherine Dalcq a dû affronter un tir nourri de questions réclamant des éclaircissements quant à la gestion de la Fièvre catarrhale ovine de sérotype 3, dont les ravages se comptent par milliers au sein des cheptels ovins et bovins. En ligne de mire des critiques, le manque d'anticipation du Fédéral dans sa gestion sanitaire. «Une chose est certaine: nous devons tirer les leçons de cette crise et mieux anticiper les prochaines» a conclu la Ministre, qui indique explorer toutes les pistes pour venir en aide aux éleveurs.

Pas de round d'observation pour la Ministre Anne-Catherine Dalcq à l'occasion de la rentrée parlementaire wallonne. A peine s'était-elle assise dans l'hémicycle qu'elle subissait un tir nourri – quoique amical puisque visant surtout son homologue du Fédéral – de questions quant à la gestion de la Fièvre catarrhale ovine de sérotype 3 (FCO-3), également appelée maladie de la langue bleue, dont les dégâts plongent de nombreux éleveurs dans la détresse.

Questions sur la gestion et sur les solutions

Au centre des questions… et des critiques, la gestion sanitaire, jugée par d'aucun lacunaire, du Fédéral. «*Aujourd'hui, la Wallonie va devoir soutenir financièrement ces élevages parce que le Fédéral a traîné à prendre des mesures de biosécurité pour les élevages et n'a pas mis en place des campagnes de vaccination rapide lorsque la situation était encore sous contrôle*» fustige Eddy Fontaine (PS). «*Sur le terrain, il me revient que les acteurs n'ont pas eu l'info sur le risque d'apparition de la maladie*» surenchérit Caroline Cassart-Mailleux (MR). «*Allez-vous déclarer l'épidémie de langue bleue comme étant une calamité agricole pour pouvoir indemniser les éleveurs touchés?*» questionne Alice Bernard (PTB). «*Une intervention de la Région est-elle envisagée pour couvrir le coût du traitement des carcasses? La Wallonie envisage-t-elle d'intervenir financièrement pour promouvoir la vaccination?*» interroge pour sa part François Huberty (Les Engagés). «*De manière plus large, quelles actions envisagez-vous pour améliorer la résilience de nos élevages face aux crises sanitaires qui se multiplient?*» soulève Céline Tellier (Ecolo).

Ronald Pirlot

Régler la problématique du ramassage…

«*Mon seul et unique objectif est de trouver des solutions pour les éleveurs*» a répondu la Ministre Dalcq. «*Je sais à quel point ils sont touchés, je sais à quel point ils sont dans une situation critique et la tristesse vécue dans les exploitations. Il faut vivre une épidémie pour le comprendre. Il faut que les solutions soient élaborées à partir de la réalité du terrain et en collaboration avec les différents acteurs impliqués*». D'où les contacts avec ses homologues du Fédéral, de Flandre, mais aussi français, néerlandais, allemands et luxembourgeois. Quant aux pistes d'action?

«*Premièrement, régler la problématique du ramassage des cadavres. J'ai pris contact avec le ministre de l'Environnement. Rendac va encore augmenter sa capacité à ramasser les cadavres et mettre en place plusieurs solutions d'urgence, comme la formation rapide des transporteurs*».

… et dégager des pistes de soutien économique

La Ministre envisage ensuite d'évaluer les pertes économiques chez les éleveurs concernés – «*Elles se chiffreront à plusieurs dizaines de millions d'euros chez les ovins*» - avant d'étudier, sur base de ces indicateurs, la faisabilité d'un soutien financier. D'autres pistes sont également explorées. Et la Ministre de citer pêle-mêle un travail sur la restauration de la fertilité des troupeaux ; un travail sur les aides couplées et les limites de charge en bétail ; une baisse des cotisations APAQ-W et autres.
Reste la question centrale de la gestion sanitaire en amont. Même si elle relève de la compétence du Fédéral, la Ministre n'élude pas la question. «*Lors des échanges que j'ai eus avec l'ARSIA, j'ai clairement voulu savoir ce qui n'a pas fonctionné au niveau de la sensibilisation à la vaccination, le timing de la disponibilité du vaccin, le type de canal utilisé pour atteindre les éleveurs. Sachez que ce travail sera très important, avec mon collègue du Fédéral, pour ne plus jamais se retrouver dans une situation pareille*».

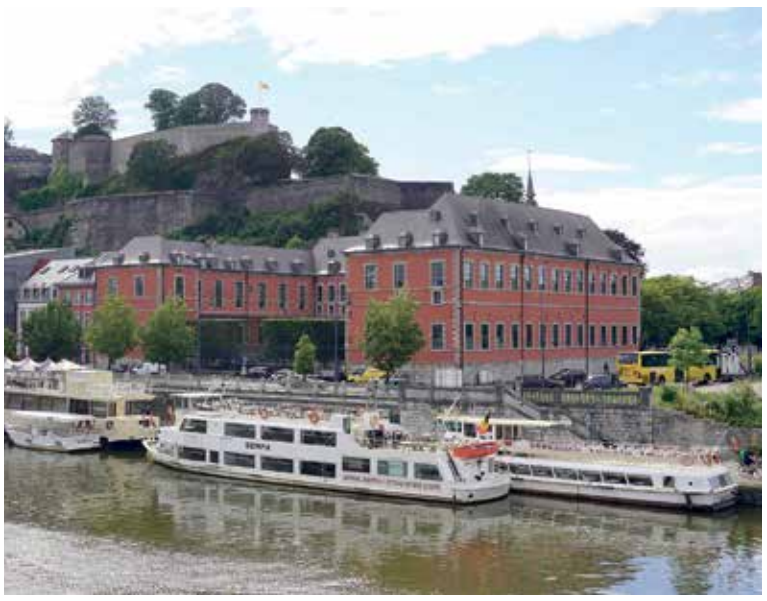

Zoom fwa

Il est trop tard pour chercher un responsable. La catastrophe s'est abattue sur les élevages wallons. Après les animaux, ce sont les éleveurs et éleveuses qui en sont les premières victimes.
Par contre, il faut en tirer de fameuses leçons pour faire face aux maladies émergentes. Dès lors nous voulons :
- Une surveillance accrue des maladies vectorielles. Ce qui passe par la mise en place d'un bio monitoring des moucherons et moustiques, bénéficiable tant aux humains (Zika, Dengue) qu'aux animaux ;
- Une communication directe des autorités vers les éleveurs, par mail et courrier postal, pour toute apparition de nouvelle maladie ;
- Une communication directe des autorités vers tous les vétérinaires dès l'attribution d'ATU ou d'AMM pour un vaccin en Belgique ;
- Un cofinancement des vaccins par les autorités fédérales ou régionales.
La locution «One Health» est sur les lèvres de toutes les autorités. Il est temps d'en donner les moyens aux éleveurs et éleveuses!

FCO-3 ET DÉDUCTION DES PERTES,
UNE PREMIÈRE AVANCÉE CONCRÈTE

Benoît Thomassen,
Directeur CAP
Conseil, Analyse et Politique (CAP)

Nul n'est besoin de rappeler ici l'évolution de la maladie et les répercussions économiques désastreuses qui l'accompagnent.

La FWA a initié voici plusieurs semaines, en collaboration avec ses partenaires de l'AgroFront, les démarches auprès de l'administration fiscale afin de déjà prévoir la déduction des pertes économiques dues à l'épidémie de 2024 dans le calcul des forfaits agricoles (qui seront déclarés l'année prochaine), comme ce fut le cas en 2008 et 2009.

En attendant, vos vétérinaires sont invités à remplir sans plus tarder le document ci-contre, téléchargeable à cette adresse:
https://tinyurl.com/ekwau67e

Il vous sera utile, quelle que soit votre base de taxation, tant au réel qu'au forfait agricole. De plus, dans le cadre des forfaits agricoles, nous vous rappelons que peuvent être déduits:

- les honoraires et les frais de médicaments ;
- les frais d'analyse, de recherches et d'expertises payés et le prix des vaccins achetés,

soit au CERVA, soit au DGZ – ARSIA ou à d'autres laboratoires reconnus ou centres de dépistage des maladies du bétail.

FCO-8 ET MALADIE
HÉMORRAGIQUE ÉPIZOOTIQUE

Dans la continuité des propos tenus dans le Pleinchamp de la semaine dernière, l'Union Professionnelle Vétérinaire a diffusé un communiqué de presse avertissant vétérinaires, éleveurs et autorités quant à la remontée depuis la France de la FCO-sérotype 8 (le sérotype 3 sévissant actuellement en Belgique). A cela s'ajoute également la MHE ou Maladie Hémorragique Épizootique (EHD en anglais) qui a déjà causé des dégâts considérables en Espagne, Italie et dans le sud de la France. Voici une brève présentation de la situation épidémiologique en France.

Thomas Demonty, Coordinateur Pôle animal Conseil, Analyse et politique (CAP)

La FCO est causée par le virus de la langue bleue (Blue Tongue Virus) qui se décline en 24 sérotypes ou souches différentes. Actuellement, nous sommes confrontés au sérotype 3, mais le sérotype 8 remonte via la France.

FCO sérotype 8

En 2007-2008, l'épidémie de FCO en Europe était liée à ce sérotype 8 du virus de la langue bleue. Depuis lors, le virus se manifestait beaucoup moins, mais ce sérotype 8 n'a néanmoins pas quitté le territoire français. Depuis 2023, il semble qu'il ait muté pour devenir une forme plus agressive, causant davantage de cas cliniques en France métropolitaine. Sur base des premiers retours français, cette forme de la FCO-8 provoquerait une morbidité variant chez les bovins adultes de 1% à environ 73% et de 0,3% à 47% chez les ovins adultes. La mortalité s'élevait de 0 à 5% chez les bovins adultes et allant de 0% à 31% chez les ovins adultes.

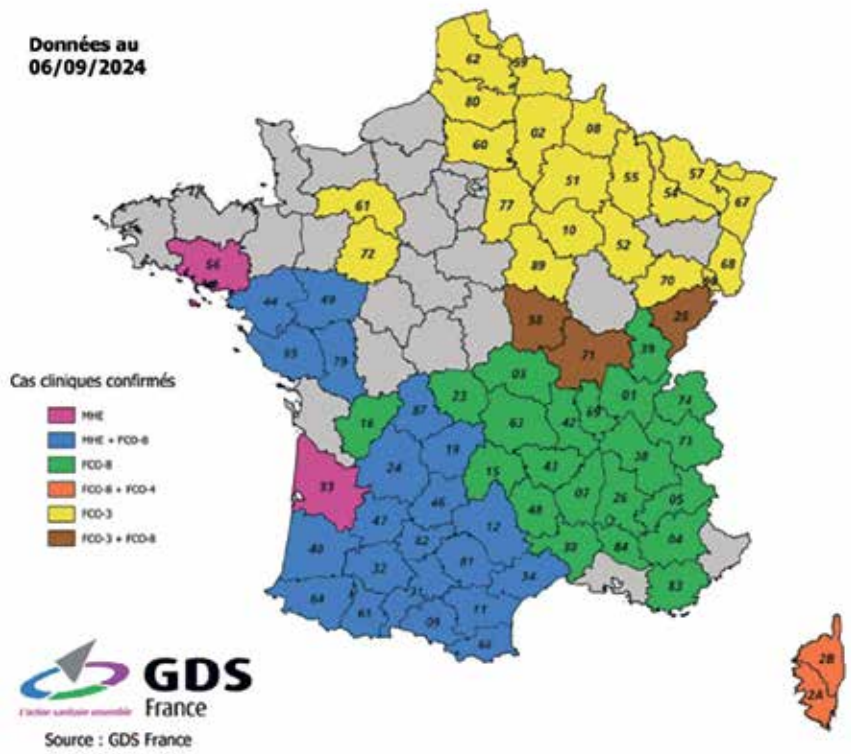

Propagation

D'après les dernières données disponibles auprès de GDS France (cf. illustration, données au 06.09.2024), la FCO-8 était déjà présente dans plus de 40 départements, affectant toute la moitié sud du pays. A noter que la FCO-8 a rejoint la FCO-3 et que les premiers départements font les frais des deux sérotypes.

Maladie Hémorragique Épizootique

Tout comme la FCO, la MHE est une maladie virale infectieuse non contagieuse, mais à transmission vectorielle. La MHE affecte les ruminants domestiques (principalement les bovins) et sauvages. Les moutons, les chèvres et les camélidés peuvent également être réceptifs, mais ne présentent pas de signes cliniques. Le diagnostic différentiel doit être fait avec la fièvre catarrhale ovine (FCO). Le virus de la MHE (EHDV) est transmis entre les animaux à nouveau par des Culicoïdes.

Symptômes et foyers

Chez les bovins, des symptômes de fièvre, d'anorexie, de dysphagie, d'émaciation, de stomatite ulcéreuse, de boiterie, de détresse respiratoire et d'érythème du pis ont été rapportés. Aucune donnée officielle relative à la baisse de production et d'éventuels avortements engendrés par ces fièvres n'est actuellement disponible (étude en cours). Selon le Ministère français de l'agriculture, la MHE engendre un taux de mortalité relativement faible (1%). Les bovins se rétablissant après quelques jours de soins. Entre le 1er juin et le 05 septembre 2024, 518 foyers de maladie hémorragique épizootique (MHE) ont été recensés en France dans des élevages à la faveur de la reprise de l'activité du vectorielle (c'est-à-dire des culicoïdes).

Vaccin

Actuellement un seul vaccin est disponible en France. Celui-ci, tout comme ceux contre la FCO3 fait l'objet d'une Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) (et non d'une Autorisation de Mise sur le Marché - AMM). Les ATU sont des procédures accélérées qui permettent l'utilisation des vaccins sur des périodes d'un an, renouvelables.
En France, le premier vaccin a reçu une ATU ce 5 aout 2024. Ce vaccin est développé par la firme française CEVA Santé Animale S.A.

Zoom fwa

- ***Concernant la MHE, la priorité est d'octroyer une ATU au vaccin CEVA. Nous demandons au Ministre Fédéral de la Santé en affaires courantes Frank Vandebroucke, ainsi qu'à l'Agence Fédérale du Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS), d'octroyer cette ATU le plus rapidement possible afin de permettre aux éleveurs de protéger leur cheptel.***
- ***Pour la FCO8, la demande principale concerne l'obtention d'un vaccin bivalent sérotype 3 et 8 afin de réduire les charges de travail ainsi que le coût de protection des animaux.***
- ***Enfin, nous souhaitons que l'AFSCA maintienne un système de surveillance efficace afin d'informer les éleveurs dès la première apparition du virus sur le territoire national.***

NOUVEL ARRÊTÉ SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES EXCEPTIONNELS:

QUID DES VÉHICULES AGRICOLES?

L'arrêté du Gouvernement wallon du 21 mars 2024 relatif à la circulation routière des véhicules exceptionnels et fixant les modalités d'autorisation est entré en vigueur ce 30 juillet 2024 dernier. Quel impact pour les véhicules agricoles?

Virginie Debue,
Conseillère – Politique agricole commune et mobilité agricole
Conseil, Analyse et politique (CAP)

Certains véhicules utilisés pour les travaux agricoles rentrent dans les catégories des véhicules exceptionnels et nécessitent une autorisation particulière pour circuler sur les routes wallonnes. Le nouvel arrêté, entré en vigueur le 30 juillet dernier, adapte légèrement les règles pour les véhicules exceptionnels. Il est donc important de faire une mise à jour de la réglementation.

Catégories

Les quatre catégories des véhicules exceptionnels restent les mêmes. Les deux catégories qui concernent le monde agricole sont les catégories 1 et 2. Voici un tableau comparatif des deux catégories :

	Catégorie 1	Catégorie 2
Longueur	Véhicule unique : ≤ 19 mètres	Véhicule unique : >19 mètres et ≤ 22 mètres
	Train de véhicule : ≤ 27 mètres	Train de véhicule : > 27 mètres et ≤ 30 mètres
Largeur	≤ 3,5 mètres	> 3,5 mètres et ≤ 4,25 mètres
Hauteur	Conforme au code de la route et au règlement technique	> code de la route et au règlement technique et ≤ 4,5 mètres
Masse	Conforme au code de la route et au règlement technique	> code de la route et au règlement technique et ≤ 90 tonnes

Tableau 1 : Catégories 1 et 2 dans le cadre de la réglementation des véhicules exceptionnels

Et les véhicules agricoles ?

Pour être considéré comme un véhicule agricole exceptionnel, voici les conditions à respecter :
- Longueur : ≤ 27 mètres ;
- Largeur : ≤ 4.25 mètres ;
- Hauteur et masse conforme au code de la route et au règlement technique ;
- Déplacement dans un rayon de 50 km du siège de l'exploitation ou de la ferme.

Il est important de noter que le rayon autour de la ferme est passé de 25 km à 50 km. Il est également important de souligner que le chargement d'un véhicule agricole tracté doit être exclusivement une machine agricole ou du matériel agricole.

Signalisation

Il est important d'être en ordre au niveau de la signalisation de son véhicule exceptionnel. Pour cela, il est nécessaire de mettre un des panneaux autorisés, soit l'inscription «transport exceptionnel» dans l'une des trois langues nationales ou le nouveau panneau carré (cf. : figure 1) à l'avant et à l'arrière du véhicule.
Le premier panneau avec l'inscription «transport exceptionnel» doit être de forme rectangulaire de minimum 1 m X 0,16 m. Le fond doit être de couleur jaune ou orange rétroréfléchissant. L'inscription doit être en majuscules noires d'une hauteur maximum de 12 cm.
Pour le nouveau panneau carré, il doit être de 0,5 m de côté. Le fond doit être jaune rétroréfléchissant, le logo de couleur noir et le panneau est entouré d'une bande noire de 0,02 m.

En ce qui concerne les feux, le véhicule doit être équipé à l'avant d'au moins deux feux jaune-orange clignotants avec une visibilité dans un angle de minimum 270 degrés vers l'avant. A l'arrière, il est nécessaire de posséder un feu jaune orange clignotant sur l'extrémité arrière gauche du véhicule avec une visibilité de 180 degrés vers l'arrière.

Figure 1 : Panneaux autorisés dans le cadre de la signalisation des véhicules exceptionnels (source : brochure Ediwal « signalisation des véhicules agricoles »)

Véhicules d'avertissement

Un des changements majeurs du nouvel arrêté est la réglementation sur les véhicules accompagnateurs des véhicules exceptionnels. Dans ce nouveau règlement, il est imposé un véhicule accompagnateur pour les véhicules exceptionnels possédant une largeur supérieure à 3,2 mètres et inférieure ou égale à 3,5 mètres. Heureusement, une dérogation est accordée pour les véhicules agricoles exceptionnels (cf. tableau 2). A noter que le véhicule d'avertissement doit rouler à l'avant du convoi exceptionnel.

Autre information importante : lorsqu'un véhicule agricole circule sur une voie divisée en quatre bandes de circulation ou plus, dont deux au moins sont réservées à chaque sens de circulation et où la vitesse maximale autorisée est de plus de 70 km/h, ledit véhicule agricole doit être signalé par au moins un véhicule d'avertissement. Dans ce cas-ci, le véhicule d'avertissement roulera derrière le convoi.

Dans tous les cas, le véhicule d'avertissement doit être équipé d'au moins un panneau conforme, décrit plus haut, à l'avant et à l'arrière. Les panneaux doivent toujours rester visibles en tout temps et lisibles par temps clair à une distance de 4 mètres. Le bord inférieur des panneaux doit se situer à minimum 0,4 mètre au-dessus du sol.

Largeur du véhicule agricole exceptionnel	Nombre de véhicule d'avertissement
> 3,2 mètres et ≤ 3.5 mètres	Aucun
> 3,5 mètres et ≤ 4,25 mètres	1 véhicule

Tableau 2 : Nombre de véhicule d'avertissement en fonction de la largeur du véhicule agricole exceptionnel

Si le véhicule d'avertissement n'est pas équipé de feux de circulation diurnes, le véhicule utilise en permanence les feux de croisement. De plus, le véhicule doit être équipé d'au moins un feu jaune-orange clignotant visible dans toutes les directions. Le véhicule d'avertissement doit retirer toutes les panneaux et feux quand il ne répond plus aux fonctions de véhicule d'avertissement.

Demande d'autorisation

Il est également important de rappeler que pour circuler avec des véhicules exceptionnels sur les routes wallonnes, il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès du SPW via le formulaire disponible sur le site suivant : https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-lautorisation-dun-transport-exceptionnel

Dans cette demande, il vous sera demander de mentionner la catégorie qui correspond au véhicule. Pour les véhicules de catégorie 1, l'autorisation peut être valable pour une durée de 5 ans maximum. Pour la catégorie 2, l'autorisation est valable pendant une année.

Si vous possédez des véhicules agricoles exceptionnels, il est important de vérifier la validité de vos autorisations et de faire une vérification régulière de vos équipements de signalisation pour éviter de mauvaises surprises lors de la sortie de ces véhicules lors de récoltes.

BILAN CÉRÉALIER:

«LA PIRE SAISON EN 35 ANS DE CARRIÈRE!»

La saison céréalière 2024 restera dans les annales comme l'un des pires crus de ces dernières décennies. Un premier bilan fait non seulement état de rendements en chute libre (de -30 à -40%), mais la qualité n'était pas au rendez-vous et les prix restent faibles en raison de stocks mondiaux fournis et de perspectives de récoltes excellentes dans l'Hémisphère Sud. «Pour nos céréaliers, c'est la triple peine» confie Jean Wart, responsable céréales à la SCAM.

Ronald Pirlot

«Les ennuis, c'est comme le papier hygiénique. On en tire une feuille et il en vient dix». Cette phrase de Woody Allen se veut un trait d'humour dans la grisaille des agriculteurs, même si, malheureusement, elle traduit actuellement leur triste réalité. Car non seulement l'élevage se trouve confronté à la crise de la FCO-3, mais les céréaliers doivent pour leur part faire face à une situation historiquement difficile à l'issue d'une moisson céréalière qualifiée par d'aucuns de catastrophique. Les premiers chiffres sont de nature à engendrer une moisson de larmes...

De -30 à -40% de rendements en moins!

«La tendance générale est mauvaise à très mauvaise, aussi bien en escourgeon qu'en froment. On s'attendait à ce que la saison ne soit pas extraordinaire, mais pas à ce point-là. C'est une année catastrophique. Les poids spécifiques sont très et en dessous des normes de commercialisation. Quant aux rendements, ils se situent entre 30 et 40% en dessous de la moyenne sur 5 ans» explique Jean Wart, responsable céréales au sein de la Société Coopérative agricole de la Meuse (SCAM).

Une situation qui résulte en grande partie des conditions météorologiques, et particulièrement des pluies incessantes enregistrées depuis un an. «*Dans la plupart des cas, la floraison sous la pluie continue d'occasionner une absence de fécondation au niveau de l'épi. Mal fécondé, celui-ci n'était pas rempli et, dans le peu de remplissage, les grains étaient légers»* explique Jean Wart. A cela s'ajoute une perte d'efficacité des différentes applications fongicides pour le traitement des maladies foliaires et de l'épi, à cause des pluies incessantes.

Aucune région épargnée

Une situation d'autant plus catastrophique qu'elle se généralise à toutes les céréales et sur tout le territoire wallon. *«Une partie du Hainaut présentant des terres plus filtrantes a sans doute enregistré des chiffres moins pires. Côté céréale, le triticale a peut-être un peu mieux résisté dans certaines régions. Et encore...»* ajoute Jean Wart.

Faut-il dès lors craindre une quelconque pénurie sur le marché belge? «*Non car la Belgique est importatrice net de céréales. Cependant, les froments de qualité panifiables (11 prot, 76kg) sont quasiment inexistants sur le marché intérieur».*

Quantité, qualité et... prix en berne

Une perte de rendement, une qualité moindre... et aucune perspective d'une compensation avec des prix plus élevés, vu les cours actuellement bas sur le marché céréalier mondial. «*Le stock chez les 8 plus gros exportateurs reste important et la concurrence des blés russes à l'export reste très forte. Pour le moment, il ne faut pas s'attendre à un changement d'évolution de prix, d'autant plus que les récoltes de l'hémisphère Sud (Australie, Argentine) s'annoncent excellentes».*

A la question de savoir s'il est envisageable d'imaginer un éventuel système compensatoire pour venir en aide aux céréaliers en difficulté, Jean Wart rétorque qu'il n'est pas à même de répondre. «*Cependant, en tant que coopérative, la SCAM a récemment lancé une levée de fonds visant à recentrer ses actions autour des coopérateurs. Parmi les initiatives en leur faveur, une ristourne annuelle sur la «collecte» sera dorénavant octroyée aux coopérateurs Piliers et Acteurs».* Une façon pour la coopérative d'apporter son soutien aux agriculteurs, tant dans les bonnes que, comme ici, dans les mauvaises années». Un plus initialement de nature à renforcer le statut du coopérateur au sein de la SCAM, qui s'avère bienvenu en ces temps particulièrement moroses.

PROVINCE DE NAMUR

PLUS DE 10.000 VISITEURS AU SALON VALÉRIANE

Le week-end dernier se tenait, à Namur Expo, le salon Valériane, plus grand salon Bio de Belgique. Cette 39ème édition avait lieu dans un climat particulier à plus d'un titre, notamment en cette année d'élection et de réorientation du cap politique, mais aussi à l'heure où le bio connaît une légère perte de vitesse.

Benoît Thomassen,
Directeur CAP
Conseil, Analyse et Politique (CAP)

Discours nuancés

Du côté des organisateurs, Julie Van Damme, Secrétaire générale de Nature et Progrès, a d'emblée rappelé que leur organisation *«ne voulait pas de marche forcée vers le bio»*, en précisant par ailleurs que l'alternative aux produits phytos ne pouvait pas passer par les NGT (Nouvelle Technique Génomiques), considérées comme des OGM et non-économiquement profitables pour la Wallonie. Elle a finalement conclu par l'importance de défendre le bio avec un équilibre entre élevage et cultures. Dominique Clerbois, la présidente de Nature et Progrès, a rappelé que le bio allait plus loin que la production, résumant son propos par cette phrase : *«le bio prône le meilleur pour tous»*.

Ce fut ensuite le tour des politiques, avec un premier discours du ministre wallon en charge de la Santé et de l'Environnement, Yves Coppieters. Dès l'entame de son intervention, le ton se veut inclusif: «Chers partenaires», avant de rappeler les objectifs inscrits dans la DPR en matière de soutien au développement du bio en Wallonie. Il a ensuite rappelé son approche «One health», liant santé humaine, santé des plantes et santé des animaux, en précisant que le bio était important pour la protection de la santé humaine, en lien avec les enjeux environnementaux et de pollution des ressources. Il clôtura son propos par la nécessité d'amplifier la recherche aux alternatives aux pesticides, tout en précisant l'importance de rester réaliste dans cet objectif.

«Produire en bio, c'est bien, mais le vendre en bio, c'est mieux!»

Le mot de la fin est revenu à la ministre de l'Agriculture, Anne-Catherine Dalcq, dans un jeu d'équilibriste entre soutien du bio, sans attaque envers le conventionnel. Pari réussi dans un discours nuancé qui, après avoir rappelé le doublement des superficies bio depuis 2010, a précisé que *«produire en bio c'est bien, mais le vendre en bio, c'est mieux!»*. Elle a clôturé son propos par sa volonté d'être à l'écoute du secteur et de ne pas aller au-delà des obligations européennes afin que nos productions wallonnes restent compétitives.

Bio, local et de saison...

Après l'inauguration, place au salon. Cette édition a réuni plus de 10.000 visiteurs et 220 exposants sur 3 jours. Avec la particularité d'être axé sur le «B to C», c'est-à-dire la vente aux particuliers. Le salon Valériane s'assimile en effet à un grand marché couvert de produits bio agrémenté de conférences et de stands alternatifs.

A noter à cet égard, et de manière quelque peu surprenante et questionnant, le nombre de producteurs et de produits étrangers présents à ce salon. Un constat d'autant plus étonnant après avoir entendu les discours plaidant pour une alimentation bio locale et de saison... Un leitmotiv défendu par les nombreux producteurs wallons qui avaient aussi fait le déplacement, tels Bel'Grain, Graine de Curieux ou Vin du Pays de Herve. L'occasion de découvrir ou redécouvrir la richesse des produits bio et locaux, en toute convivialité.

PROVINCE DU LUXEMBOURG

CONCOURS PRAIRIES & EPEAUTRES DU COMICE DE NEUFCHÂTEAU

Le jeudi 18 juillet dernier s'est tenu le traditionnel concours de parcelles d'épeautres et prairies organisé par le comice de Neufchâteau. Le jury a évalué des parcelles réparties sur les secteurs de Neufchâteau, Léglise, Libramont et St-Hubert.

Basé sur un communiqué du Comice de Neufchâteau

Une grille d'évaluation commune a permis la notation des différentes parcelles. Pour les prairies, la grille de cotation comporte trois critères et pour l'épeautre, sept. En fonction de la note obtenue sur 100, les parcelles sont classées en première (+85/100) ou deuxième (-85/100) catégorie. Cette année culturale s'est caractérisée par un automne particulièrement pluvieux, mais globalement plus chaud que la normale. Pour 2024, les mois de février et mai se sont aussi montrés très humides. Cette saison culturale se marque également par des températures mensuelles moyennes systématiquement supérieures aux moyennes de référence.

Parcelles de prairies

15 parcelles étaient inscrites en prairies pâturées. Parmi celles-ci, 13 ont obtenu une notation leur permettant de se classer en première catégorie (≥85/100).

Concernant la fertilisation, 73% des parcelles ont reçu une fumure, 20% ont reçu une fertilisation uniquement organique, 20% ont reçu une fertilisation uniquement minérale, 33% ont reçu une fumure organique et minérale et 27% n'ont reçu aucune fertilisation. Les quantités apportées varient entre 24 et 81 unités d'azote/ha pour la fumure minérale. Pour les apports organiques, on a de 10 à 20 T/ha de fumier ou compost et 20m3/ha de lisier (une seule parcelle concernée). Concernant les traitements phytosanitaires, aucune parcelle n'a reçu d'herbicides. 67% des parcelles ont été ébousées et les refus ont été fauchés dans 80% des prairies. Une parcelle a été roulée.

Parcelles d'épeautre

Les données des 20 parcelles d'épeautre ont été collectées sur une fiche technique réalisée par le Centre de Michamps. Celle-ci prend en compte les données relatives à la parcelle, les informations sur le semis, sur les travaux du sol et de préparation de la terre, sur la fertilisation organique et minérale ainsi que sur les pulvérisations de produits phytosanitaires. En fin de saison, les données de récoltes pourront y être ajoutées. Entièrement remplie, incluant les différents frais, cette fiche a pour but d'évaluer les dépenses totales, le chiffre d'affaires et les bénéfices à l'hectare de la parcelle concernée.
Parmi les parcelles inscrites au concours, 14 parcelles ont obtenu une notation leur permettant de se classer en première catégorie (≥85/100).

PROVINCE DE NAMUR

À NAMUR, À CHACUN SA CAMPAGNE!

Lors du dernier conseil communal de Namur, le point concernant la reprise unilatérale par la Ville de sentiers agricoles afin de permettre à tout un chacun de s'y balader, a été reporté sous la pression des agriculteurs locaux. Lesquels, menacés d'être dépossédés de sentiers leur appartenant, ont réagi, allant même jusqu'à brandir la menace de ne plus accueillir d'affiches sur leurs terrains. Ou quand la verte campagne défend son pré carré jusqu'à s'immiscer dans la campagne… électorale.

Un sentier agricole privé devient public si l'on peut prouver qu'il est emprunté par des usagers depuis au moins 30 ans

Ronald Pirlot

Paradoxalement, c'est un point de l'ordre du jour réduit au silence en raison de son report… qui a fait le plus de bruit, la semaine dernière, lors du dernier conseil communal de la Ville de Namur. Il concerne la reprise unilatérale par la Ville de sentiers agricoles situés à Naninne… et appartenant à des privés, en l'occurrence les 5 familles d'agriculteurs qui les utilisent depuis des décennies pour accéder à leurs prairies enclavées dans des bois. L'idée du Collège étant, d'après nos confrères du journal «L'Avenir», d'englober ces sentiers à son réseau de promenades. En d'autres termes, permettre leur accès libre aux piétons, vététistes et autres usagers dits faibles.

Désapproprier et exposer aux incivilités

«Là où nous ne sommes pas d'accord, c'est d'une part d'être dépossédés, sans autre forme de procès, d'un bout de terre qui nous appartient. Si la Ville veut, qu'elle nous exproprie pour cause d'utilité publique et nous rachète la bande de terrain au prix du marché» commente Pierre Piron, l'un des agriculteurs concernés. *«D'autre part, si l'accès au grand public devait se concrétiser, il devra obligatoirement s'accompagner d'une signalétique ad hoc. Nous n'avons pas envie de voir débarquer des quads, motos,… Pas plus que les chiens non tenus en laisse qui coursent nos bovins ou les auteurs d'incivilités habitués à jeter des canettes et autres détritus de plastiques dans l'accotement, avec les risques inhérents en cas d'ingestion par nos bêtes».*

Des agriculteurs qui, pour parachever de traduire leur détermination à défendre coûte que coûte leur bon droit, ont brandi la menace d'aller jusqu'à retirer toutes les affiches électorales qui ont fleuri depuis plusieurs semaines sur leurs terres. De quoi donner à ce dossier cet aspect clochemerlesque qui pourrait prêter à rire… s'il n'était symptomatique de velléités communales de plus en plus répandues en Région wallonne.

Que dit la loi à ce sujet ?

Ce n'est en effet pas le premier cas de figure de ce genre rencontré. Certaines communes estiment en effet que ces chemins sont devenus publics par le passage du public pendant une durée de 30 ans. C'est ce qu'on appelle un «*constat de prescription unilatérale».* La Commune, à l'initiative de cette reconnaissance, doit pour ce faire soumettre un dossier pour examen au Conseil communal. A l'issue de la démarche, la Commune ne s'approprie pas le sentier, mais se doit toutefois d'agir comme un propriétaire en se chargeant de l'entretien et de la sécurisation du chemin.

Quid du droit des propriétaires, en l'occurrence des agriculteurs? «*En agissant de la sorte, la Commune force les propriétaires à se rendre devant le juge de paix pour contester la prescription des 30 ans. En effet, seul un juge peut constater si le chemin est bel et bien emprunté par le public depuis ce délai, et est seul apte à trancher dans ce litige entre l'autorité publique et l'exploitant»* explique Maureen Trusssart, conseillère juridique à la FWA.

Convention de tolérance

Et Maureen Trussart de conseiller aux agriculteurs sollicités par l'organisation d'une course pédestre ou d'une marche Adeps par exemple qui souhaiterait emprunter leur sentier privé, de contracter une convention de tolérance avec lesdits organisateurs. Histoire que l'accord n'engendre pas de facto un droit de passage qui rendrait ledit sentier public au bout de 30 ans.

Un dossier qui pose cette question en filigrane : «*faut-il sacraliser le droit à la promenade?»* Dans un monde où le respect du bien d'autrui est garanti à 100%, la question ne se poserait sans doute pas. Mais les incivilités dont doivent régulièrement pâtir les agriculteurs des terrains bordant les accès publics, avec les dangers d'ingestion de canettes et autres détritus par leur bétail, apportent plus qu'un sérieux doute à cet égard.

PROVINCE DE LIÈGE

À LA SANTÉ DES LAURÉATS DU CONCOURS DES BIÈRES !

Lauréats du concours © Province de Liège Battice

Lors de la Foire de Battice, la Province de Liège a dévoilé les lauréats de son traditionnel Concours des Bières, mettant une fois de plus le savoir-faire des artisans et producteurs locaux en avant. Elle proposait aux visiteurs de découvrir un panel de produits locaux, tels que le Fromage de Herve, les Poulets de Saint-André, le Couscous Mamita, Ecopoon – des cuillères comestibles – et Be Apero, tartinables d'inspiration régionale. Le glacier vainqueur de la première édition du Concours du Meilleur Glacier, le Limont Blanc, a aussi eu l'occasion de faire goûter ses saveurs givrées lors de l'événement.

Ce fut également le moment pour découvrir les lauréats du Concours des Bières 2024:

Catégorie Pale & Amber Ale :

Médaille d'or :
Brasserie Grain d'Orge
Aubel Pure
Médaille d'argent :
Noob Beer Co. Post Break Up Sex
Médaille de bronze : Brasseries de Liège - Légia Ambrée

Catégorie Triple :

Médaille d'or :
Brasserie de Warsage
Triple de Warsage
Médaille d'argent :
Microbrasserie Flosch
Flosch Triple
Médaille de bronze :
Brasserie Sparsa - Sparsa Triple

Catégorie Bière Boisée :

Médaille d'or :
Brasserie Elfique
Elfique Winter Solstice
Médaille d'argent :
Brasserie Peak Peak Triple
Barrel Aged Rhum
Médaille de bronze :
Brasserie Grain d'Orge
Immortelle Triple

Félicitations à tous les participants et aux lauréats qui font la fierté du terroir liégeois !

SURPLUS DE MATIÈRE ORGANIQUE :
COMMENT LE GÉRER ?

Protect'eau

Suite à une météo pluvieuse en début d'année, les exploitations agricoles se retrouvent aujourd'hui avec des quantités importantes de matière organique. Après la moisson, ils vont pouvoir en épandre une partie. Que faire avec le surplus ? Échanger les engrais de ferme avec d'autres agriculteurs.

Les conditions météorologiques de ce printemps 2024 ont profondément perturbé le calendrier des épandages de matière organique, tels que le fumier et le lisier. En raison d'un sol excessivement humide, de nombreux agriculteurs n'ont pas accédé à leurs parcelles avec des épandeurs. Les quelques jours de bon temps ont été destinés au semis des cultures. Cette situation exceptionnelle conduit à une accumulation de tas de fumier en bord de parcelle. Après la moisson de cet été, une quantité inhabituelle de matière organique devra être épandue. Ce contexte peut représenter un risque pour la ressource en eau, si la gestion de celle-ci n'est pas optimisée.

Un risque accru de surfertilisation

L'augmentation des quantités d'engrais de ferme à épandre après la moisson pose un risque majeur de surfertilisation organique. Les agriculteurs vont être tentés d'apporter davantage de fumier ou lisier au sol, de manière à éliminer leurs stocks. Ce premier risque de surfertilisation en entraine deux autres : celui d'un APL (Azote Potentiellement Lessivable) trop élevé à l'automne et celui de la pollution des nappes phréatiques. Ce n'est donc pas une voie à privilégier.

Une solution : l'échange

Face à cette situation, une solution pragmatique et collaborative s'impose : les échanges d'engrais de ferme entre agriculteurs. Cette pratique permet de redistribuer les excédents de matière organique d'une exploitation à une autre, équilibrant ainsi les volumes à épandre et minimisant le risque de surfertilisation. Pour faciliter ces échanges, PROTECT'eau met à disposition des agriculteurs une Bourse d'Échange dédiée aux Engrais de Ferme : la BEEF. Cet outil en ligne simplifie la mise en relation entre agriculteurs ayant des surplus d'engrais et ceux ayant des besoins complémentaires. Cette plateforme est aussi particulièrement utile pour les agriculteurs en région herbagère qui se retrouvent avec des volumes importants de lisier à épandre en fin de saison.

Scannez ce QR code pour vous rendre sur la BEEF :

https://tinyurl.com/4z9uv57k

Comment utiliser la BEEF ?

1. ***Inscription et Profil :*** L'agriculteur s'inscrit sur la plateforme et crée un profil indiquant son surplus ou besoin spécifique de matière organique.

2. ***Recherche et Mise en relation :*** Grâce à un système de recherche intuitif, l'utilisateur peut trouver d'autres agriculteurs dans sa région, avec des besoins ou des surplus compatibles.

3. ***Négociation et Échange :*** Une fois le contact établi, l'agriculteur peut négocier les termes de l'échange, organisant ainsi le transport et l'épandage des matières organiques.

3 UNIVERSITÉ D'AUTOMNE :

jours de formation sur l'agroécologie !

Du 30 septembre au 2 octobre 2024

Cette formation est une initiative de la House of Agroecology, en partenariat avec le projet Res'eau, mené par la FWA et financé par la SPGE

HOUSE OF AGROECOLOGY — Res'eau — FWA

Participez à une formation immersive de trois jours, spécialement conçue pour les agriculteurs en pleine transition agroécologique ou souhaitant franchir le pas. Organisée sous la forme d'une université d'automne, cette formation se tiendra en présentiel à la Ferme de Petit Bomal, un modèle d'excellence en agroécologie. Cette formation est organisée par House of Agroecology, en partenariat avec le projet Res'eau de la FWA.

Intervenants :

Pieter Van Rumst (Obs'herbe): Pâturage tournant dynamique
Catherine Marlier (Cultivae): Filières
Christophe Nothomb: Hydrologie régénérative
Quentin Ledoux (Ferme de Coin Coin):
Olivier Lefebvre (Permaproject): modèle économique
Simon Dierickx (Greenotec): Travail du sol, engrais verts/ couverts et rotation
Clara Vanderheyden (Terre en Vue): Accès à la terre et transmission
Laurence Janssens (Corder): Santé des plantes
Tom Paris (Permaproject): Maraîchage sur sol vivant
Isabelle Coupienne (Graines de curieux): Autres cultures
Cédric Guilleaume: Biodiversité cultivée (variétés arboricoles)
Sébastien Pirotte: Biodiversité fonctionnelle (haies)
Natagriwal ou Faune et Biotope: Diagnostic biodiversité
Bertrand Counet: Diversification
Marc Verhofstede: Thé de compost
Alban Bouvy (Microfarmap): Les outils numériques de la transition
Cyrille Janssens (Beeodiversity)
Antoine Mabille (agriculteur)
Claude Henricot (agriculteur)

Informations pratiques :

Horaires
• Début: Lundi 30/09 à 9h
• Fin: Mercredi 02/10 vers 13h30

Participation
• 149€ pour les 3 jours, logement et repas compris

Lieu
• Logement:
En dortoir au Domaine de Palogne:
6, route du Palôgne - 4190 Vieuxville

• Cours et repas:
A la Ferme de Petit Bomal:
145, rue de Liège - 6941 Bomal-sur-Ourthe

Envie de participer?
Contactez Clara :
clara.francois@houseofagroecology.org

24 SEPTEMBRE 2024

de 10h à 13h

ESSAIS SUR PARCELLE DE BETTERAVE

à la Ferme Anciaux

Coordonnées GPS : 50°33'28.8"N ; 5°04'59.3"E

COIN DE CHAMP À HÉRON

- Optimisation de la fertilisation azotée (localisée au semis) – CRA-W
- Association betterave/féverole pour diminuer les PPP et attirer les auxiliaires - Greenotec
- Impact de différentes modalités de travail du sol sur la culture et le sol - Irbab
- Suivi des ravageurs et auxiliaires en fonction des pratiques culturales – Gembloux Agro-Bio Tech

Suivi d'un drink

Inscription avant le 20/09/2024
alice.cousin@fwa.be
0475 88 40 50

Res'eau — FWA — Greenotec — Wallonie recherche CRA-W — IRBAB KBIVB — Liège université Gembloux Agro-Bio Tech

POMMES DE TERRE:
LA COTISATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ À NOUVEAU EXIGÉE

La cotisation obligatoire au Fonds solidaire quarantaine sera à nouveau réclamée aux producteurs belges de pommes de terre en ce mois de septembre 2024, informe le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement.

Anne-Laure Michiels (D'après le SPF Santé Publique

©Danykur

Le Fonds de solidarité intervient en cas de crise phytosanitaire dans le secteur de la pomme de terre. Celui-ci permet aux producteurs belges de disposer d'indemnisations lorsqu'ils sont impactés « *par la destruction, la transformation ou la dénaturation de lots de pommes de terre contaminés ou suspectés de l'être par certains organismes nuisibles de quarantaine.* » Quant aux modalités d'indemnisation, celles-ci sont disponibles, ainsi que la méthode de calcul des cotisations, dans l'arrêté royal du 5 décembre 2004.

Un seuil de 1.500.000€

Suspendue depuis l'année 2010, la perception des cotisations au Fonds de solidarité n'était plus d'actualité car le Fonds disposait de réserves financières suffisantes en cas de besoin. Le seuil minimum du Fonds étant fixé à 1.500.000€ et celui-ci étant descendu sous la limite, les cotisations sont donc à nouveau émises pour l'année culturale 2024 afin d'atteindre à nouveau le seuil. Et ce, dans le but d'assurer un soutien approprié aux planteurs, le cas échéant.

En pratique

Vous êtes producteur ? Vous recevrez prochainement, ou avez déjà reçu, « *une facture par voie postale, émise par le Fonds budgétaire pour la production et la protection des végétaux. Le montant de la cotisation individuelle est calculé en fonction de la superficie cultivée. Pour l'année 2024, les montants indexés s'élèvent à 31,04 EUR/ha pour les plants certifiés de pommes de terre et à 15,52 EUR/ha pour les pommes de terre de consommation et les plants fermiers. Les producteurs concernés sont invités à régler leur cotisation dans les 30 jours suivant réception de la facture, afin d'assurer la continuité de ce mécanisme essentiel de solidarité et d'éviter des frais de rappel qui s'élèvent à 20 % du montant initial avec un minimum de 50 euros* » signale le SPF.

Plus d'informations

Vous avez des questions ? Besoin d'informations supplémentaires ? Vous pouvez prendre contact avec le Fonds des Végétaux SPF via l'adresse : fonds.plantes @health.fgov.be
Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter le folder explicatif du SPF : h**ttps://urlz.fr/s6mB** ou via le QR-code.

Brève

Maïs:
pas de récolte en vue

Comme chaque année, le Centre Pilote Maïs vous communique ses observations récoltées à partir de son réseau d'observation de l'évolution de la maturité du maïs ensilage. Les conditions climatiques de cette année auguraient une saison tardive. Elle l'est : *«Les récentes périodes de forte chaleur n'ont permis de rattraper le retard accumulé que dans une certaine mesure. En ce début du mois de septembre. Suite à ces événements météorologiques, nous nous retrouvons dans une situation tardive en ce qui concerne les maturités (surtout par rapport à 2022 qui avait vu des récoltes hyper précoces dès le mois d'août)».*

En effet, les régions limoneuses se situent actuellement entre 21 et 29 % de matière sèche pour des semis de début mai, toutes gammes de précocité confondues. A noter que les parcelles semées en juin accusent parfois des retards de maturité allant jusqu'à 10 % de matière sèche, avec des valeurs se situant entre 18 % et 23 % de matière sèche actuellement. En Campine hennuyère, les premiers résultats indiquent une situation similaire, avec des valeurs entre 22 et 29 % de matière sèche pour les premiers semis, toutes gammes de précocité confondues. Enfin, dans la Région jurassique, les premiers prélèvements donnent une matière sèche comprise entre 19 et 26%.

Les conditions météorologiques de cette semaine vont contribuer à une faible progression des maturités. Il n'y a donc pas lieu de s'affoler, aucune récolte n'est à prévoir pour l'instant. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé(e) de l'évolution de la situation dans les prochains communiqués. Les résultats sont consultables immédiatement sur le site Internet des centres pilotes (centrespilotes.be).

FONDS SANITAIRE VOLAILLE:
DU NEUF DANS LES PERCEPTIONS OBLIGATOIRES

Ronald Pirlot (d'après le SPF Santé publique)

Le Fonds sanitaire, officiellement appelé « Fonds budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et des produits animaux », est un fonds de solidarité destiné à soutenir les éleveurs lorsque des mesures sont prises pour le maintien et l'amélioration de la situation sanitaire des troupeaux.

Alimenté par les cotisations annuelles payées par les acteurs des 5 secteurs concernés (bovin/ovin-caprin-cervidés/porcin/volailles/lait), il permet de constituer une réserve financière pour aider les éleveurs lorsqu'ils sont confrontés à une éventuelle crise sanitaire. Principalement, il intervient dans le cadre de l'indemnisation des éleveurs qui sont dans l'obligation de faire abattre leurs animaux dans le cadre de la prévention ou d'un programme de lutte d'une maladie animale dite « réglementée ».

Initié en 1997, le Fonds sanitaire du secteur volaille reposait sur une méthode de calcul des cotisations qui n'avait encore jamais changé depuis sa création. A l'époque, les taux de la plupart des groupes de cotisations étaient fixés en fonction des fourchettes de capacité. En accord avec le secteur avicole, il a été décidé de simplifier considérablement le calcul des cotisations obligatoires.

C'est aujourd'hui officiellement chose faite avec la publication de modification de l'Arrêté royal, comme l'annonce le SPF Santé publique – Sécurité de la chaîne alimentaire – Environnement (SPF SPSCAE), par le biais d'un communiqué.

Désormais, le mode de facturation est basé sur les principes suivants :

- Un système de cotisation plus simple et plus transparent ;
- Une cotisation basée sur un prix unitaire par animal lorsque cela est possible. Ce prix unitaire tient compte de la valeur moyenne des animaux (les tableaux de valeurs pour les volailles font référence) ;
- Les indemnisations pour les nombreuses épizooties de grippe aviaire depuis l'automne 2020 ont fortement entamé la réserve du fonds avicole. Pour la reconstituer, un doublement des cotisations est nécessaire en 2024, 2025 et 2026.
- Les «cotisations différenciées » pour les volailles de chair et les poules pondeuses ne sont plus facultatives mais deviennent obligatoires pour tout exploitant détenant de telles volailles. Le SPF SPSCAE demande aux éleveurs de poulets de chair ou de poules pondeuses de vérifier dans Veeportaal (DGZ) ou de contacter l'ARSIA si leur type de production est correctement enregistré dans Sanitel au plus tard le 31/08/2024.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site Internet du SPF SPSCAE via le QR-code suivant :

https://tinyurl.com/tzdb2p6j

SANITEL SERA HORS LIGNE
LES 13, 14, 15 ET 16 SEPTEMBRE

À partir du vendredi 13 septembre16h, le samedi 14 septembre et le dimanche 15 septembre 2024, SANITEL sera complètement hors ligne pour chaque utilisateur. Cela est dû à un ajustement important apporté à l'ensemble du système. SANITEL ne sera pas encore disponible pour les éleveurs, les négociants et les centres de rassemblement le lundi 16 septembre.

https://tinyurl.com/36cc9y5p

Union des Agricultrices Wallonnes

12 septembre 2024

N°282

UAW

Pages mensuelles de l'UAW - Distribué toutes fermes - Chaussée de Namur 47 - 5030 Gembloux
Tél. 081/60.00.60 - E-mail. uaw@fwa.be

À lire dans nos pages

p.2.3
Interviews
Elisabeth et Katharina,
Vice-Présidentes du CEJA

p.4.5
La Province de Namur

p.6
Dans vos sections

Mot de la Présidente UAW

Edito

Par Caroline Jaspart, Présidente UAW

On va dire que l'on ne rentre pas dans la période la plus agréable de l'année. Les jours qui diminuent, la rentrée scolaire, les préparatifs des étables pour accueillir à nouveau les vaches pour l'hiver... Cette année encore, on n'échappe pas à la règle ! D'autant plus que le climat agricole n'est pas des plus agréables pour le moment.

Avec la FCO qui touche fortement la plupart des élevages, avec un lendemain de récoltes estivales compliquées, avec des sols détrempés et malmenés et un marché mondial maussade, notre métier nous montre encore aujourd'hui que nous ne sommes pas maitres de tout. C'est la nature qui décide et nous, nous devons nous adapter. C'est d'ailleurs ce que nous avons toujours fait et dans le respect car nous connaissons la richesse de notre Terre. Et encore une fois, nous allons nous remettre en question et, ensemble, nous relever de cet épisode compliqué. « Ce qui ne nous tue pas nous rend plus fort ».

A l'Union des Agricultrices, quand on parle de rentrée, on parle de projets ! Durant les semaines à venir, vous allez pouvoir faire le plein de ressources entre les journées thématiques en province, les soirées débat sous forme de cinéma ou de table rondes, apéros en ferme, spectacle dans une école, vous ne saurez que choisir. Du rire, des réflexions, de la remise en question, de la solidarité et des solutions. Je ne peux que vous encourager de participer activement à ces événements toujours plus riches les uns que les autres.

Sans oublier que dans un mois, on vote ! On commence à voir fleurir des visages avec de jolis slogans tout au long de nos routes. Nous avons un rôle important à jouer dans ces élections. D'ailleurs, beaucoup d'entre nous ont été courtisées afin de représenter leur village mais aussi et surtout un visage, une authenticité et rage de toujours y arriver. Je souhaite à toutes celles qui se sont investies de vivre cette expérience pleinement. De tout temps, l'agricultrice s'est investie dans la promotion de son métier en l'expliquant et en défendant ses valeurs. Même si c'est fatiguant et compliqué de toujours se justifier, il faut pouvoir saisir les opportunités. Nos (futurs) élus communaux sont à notre écoute, profitons-en pour discuter, pour s'ouvrir et pourquoi pas proposer notre expertise au sein des écoles et des associations. Nous sommes la valeur ajoutée à l'éducation agricole. Continuons à être fières de ce que nous faisons !

Dans le cadre du renforcement de son service Animation, l'Union des Agricultrices Wallonnes (UAW)

recherche un-e (super) Coordinateur.trice

UAW

L'Union des Agricultrices Wallonnes (UAW) est un mouvement reconnu dans le champ de l'Education Permanente, qui a pour objectif d'assurer la promotion et la défense des intérêts des agricultrices et des femmes vivant en milieu rural par une animation et une formation continue dans différents domaines, et visant leur participation active à la vie sociale, culturelle et économique.

L'Union des Agricultrices Wallonnes recherche un(e) coordinateur(trice) qui sera au contact des membres, afin de dynamiser la structure UAW.

Vos missions :
- Vous coordonnez le projet d'Education Permanente de l'UAW ;
- Vous gérez la coordination des activités des sections provinciales : réunions, journées d'études, activités de promotion… ;
- Vous participez à la communication générale de l'UAW :
- Réseaux sociaux/site Web ;
- Réalisation et rédaction des pages mensuelles de l'UAW au sein du journal « Pleinchamp » de la Fédération Wallonne de l'Agriculture ;
- Vous assurez la représentation de l'UAW via du networking lors d'événements divers ;
- Vous avez des tâches variées faisant appel à vos capacités de gestion de projet, de gestion administrative, de rédaction, d'animation et de sens de l'initiative.

Profil recherché :
- Vous êtes titulaire d'un Master à orientation agronomique et/ou connaissance du milieu agricole wallon ;
- Vous avez de l'expérience dans le domaine de l'Education Permanente ;
- Vous êtes capable de travailler de façon autonome autant qu'en équipe, et vous vous adaptez aux imprévus ;
- Vous êtes organisé(e), rigoureux(se), flexible (réunions en soirée), créatif(ve) et dynamique ;
- Vous êtes à l'écoute, à l'aise avec la prise de parole en public et disposez de bonnes capacités en communication orale et/ou animation de groupe ;
- Vous maîtrisez les outils informatiques de base ;
- Vous avez des capacités rédactionnelles et une bonne orthographe ;
- Vous coopérez facilement (avec vos collègues, avec des structures externes) ;
- Vous faites preuve d'ouverture d'esprit et de créativité ;
- Vous êtes en possession du permis B et d'un véhicule personnel

Nous offrons :
- Un contrat à durée indéterminée à temps plein
- Un package salarial attractif et en lien avec votre expérience et vos compétences
- Un environnement de travail diversifié et motivant au sein de la Fédération Wallonne de l'Agriculture
- Un cadre de travail agréable dans nos bureaux de Gembloux au sein d'une équipe dynamique avec possibilité de télétravail et d'horaires flexibles.

Vous pouvez déposer votre candidature, en envoyant une lettre de motivation accompagnée de votre Curriculum Vitae à l'attention de notre service RH via l'adresse rh@fwa.be pour le 30 septembre 2024 au plus tard

Ces pages ont pu être éditées grâce au soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Interviews

ELISABETH ET KATHARINA, Vice-Présidentes du (Conseil Européen des Jeunes Agriculteurs)

Propos recueillis par Fanny Gerarts, Coordinatrice UAW

Pouvez-vous vous présenter brièvement ?

Je m'appelle Elisabeth Hidén and je suis une agronome suédoise de 28 ans. J'ai grandi dans une ferme avec mes parents et 4 frères et sœurs. Aujourd'hui je vis à 250 km de la ferme familiale avec mon mari et nos deux enfants. J'ai rejoint l'exploitation de mon mari le 1er janvier 2023. Entre 2020 et 2024, j'ai été présidente de la fédération des jeunes agriculteurs suédois, ce qui m'a permis d'accéder au CEJA.

Je m'appelle Katharina Schobersberger et j'ai 26 ans. J'ai récemment terminé mes études sur les systèmes d'agriculture biologique. En plus de cela, j'ai travaillé à l'institut d'éducation rurale, à Vienne en Autriche. Je suis actuellement éleveuse de porcs mais je m'occupe également de l'élevage de poules d'ornement.

Quel type d'exploitation possédez-vous ? Dans quelle région ?

Elisabeth : Nous avons une ferme à Skaraborg Sweden, spécialisée en vaches laitières, cultures, biogaz et sylviculture. Nous élevons environ 180 vaches laitières and 250 veaux et génisses. Sur l'exploitation, nous avons 3 employés et 3 robots pour nous seconder.

Katharina : Nous élevons des truies reproductrices et des porcelets jusqu'à 30 kg. En dehors de cela, une partie de nos terres est également consacrée aux terres arables et aux forêts.
La ferme est située en Haute-Autriche, une région aux terres plus ou moins plates et aux sols fertiles, offrant de bonnes conditions pour la production de céréales que nous pouvons utiliser pour nourrir nos animaux.

Vous avez été élue Vice-Présidente du CEJA : que représente cet engagement ?

E : C'est un honneur et un grand plaisir. C'est une grande responsabilité de défendre, dans divers contextes, la cause d'autant de jeunes agriculteurs à travers l'Europe. Cela me donne également l'opportunité d'influencer et d'améliorer non seulement ma vie quotidienne, mais aussi celle de tous mes collègues, leur avenir et celui de nos enfants. J'aime vraiment cette opportunité de faire la différence, de rencontrer des gens de toute l'Europe et d'en apprendre beaucoup sur l'agriculture ainsi que sur la prise de décision qui l'accompagne.

K : Les agriculteurs sont confrontés à une situation unique compte tenu des risques toujours plus élevés liés au changement climatique et aux exigences d'une production plus durable, tout en veillant à satisfaire les attentes des consommateurs. Nous sommes au cœur d'une transition importante, où les agriculteurs sont l'épine dorsale du système alimentaire, juste en plein centre. Le rôle de représentation des jeunes agriculteurs dans cette transition est crucial car l'orientation pour plusieurs années à venir sera déterminante. Aborder les questions systémiques telles que le renouvellement générationnel au cours de cette période est crucial, et il est essentiel d'être présent et impliqué dans les discussions en cours.

Quelles sont vos ambitions en tant que Vice-Présidente ?

E : J'espère pouvoir apporter une perspective nord-européenne tout en écoutant et en surveillant les intérêts du reste de l'Europe. Je m'intéresse particulièrement aux questions liées à la rentabilité et aux droits de propriété. En outre, je crois sincèrement que nous devons parvenir à un point où l'agriculture ne soit pas seulement considérée comme la coupable du débat sur le changement climatique, mais plutôt comme une solution.

Étant donné que la politique européenne nous impacte énormément au niveau des exploitations agricoles et dans notre travail quotidien, je pense qu'il est important d'accroître l'influence agricole à Bruxelles, plutôt que d'avoir davantage de « Bruxelles dans les fermes ». Être l'une de ces voix de la « réalité » me semble important.

K : J'ai l'intention de me concentrer principalement sur la prochaine période de la PAC et d'aborder le renouvellement générationnel dans l'agriculture, améliorant ainsi les perspectives des jeunes agriculteurs. Je suivrai également le nouveau mandat du Parlement européen, de la Commission européenne et du Conseil. Mon objectif est de poser la première pierre pour que les jeunes agriculteurs soient des pionniers de l'agriculture durable et numérique, tout en communiquant sur les activités positives déjà en place mais souvent négligées.

Quels seront vos challenges, vos objectifs durant ce mandat ? Sur quelles thématiques travaillez-vous ?

E : Le plus grand défi sur le plan personnel est de trouver le temps… Avec les vaches, les enfants, et aussi le fait que je vis aux confins de l'Europe, c'est un défi de reconstituer le puzzle de la vie.

Concernant la mission, il est bien sûr difficile de réussir à faire passer efficacement vos connaissances et vos messages, notamment à ceux qui ne partagent pas les mêmes avis. Je constate qu'il est plus

Ces pages ont pu être éditées grâce au soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

efficace de moins se concentrer sur ce qui nous divise et donc d'avoir des discussions et un dialogue plutôt que des débats pour parvenir à des accords et à des objectifs larges et à long terme.

Au sein du CEJA, nous avons essayé d'y parvenir en travaillant sur un large éventail de sujets et de prises de position avec nos membres, allant des systèmes alimentaires et des instruments financiers pour les jeunes agriculteurs à des sujets plus environnementaux tels que la nature, la biodiversité et l'action climatique. Au sein du conseil d'administration, j'essaie également de couvrir toutes les questions liées aux produits laitiers, à la foresterie et au partenariat en général.

K : Au sein de notre conseil d'administration, je me concentre principalement sur la position du CEJA sur la prochaine PAC : je me suis spécialisés sur l'aspect socio-économique. Je pourrais développer ce point et également jouer un rôle de premier plan dans les discussions entourant les aspects environnementaux de cette politique importante.

De plus, compte tenu de mon parcours personnel, je suis également responsable de tout ce qui concerne l'élevage en général, un sujet important actuellement, notamment en raison du renouvellement de la législation sur le bien-être animal dans l'UE.

Comment voyez-vous le futur de l'agriculture dans votre pays et en Europe ?

E : Je suis positive. Tout le monde aura toujours besoin de manger, et faire partie de l'industrie alimentaire me donne un sentiment de stabilité.

Si l'on considère le changement climatique, la Suède s'en sortira probablement mieux que de nombreux pays d'Europe, et l'Europe, à son tour, s'en sortira mieux que de nombreuses autres régions du monde. Je vois donc que nous avons à la fois de bonnes opportunités et aussi la responsabilité de profiter de ce privilège.

Il y aura plus d'habitants sur terre, il faudra donc produire davantage de nourriture à l'avenir et nous devons le faire dans des conditions plus incertaines qu'auparavant. Je pense qu'il faudra beaucoup de connaissances, de technologies et d'investissements pour y parvenir. Et j'ai l'impression que nous allons dans la bonne direction ; comme je l'ai déjà dit, nous aurons toujours besoin de manger

K : Il y a pour moi quelques défis clés. Le processus de transmission agricole devra être amélioré car l'agriculture autrichienne vieillit et de nombreuses exploitations agricoles qui n'ont pas de successeur ferment leurs portes, et dans la plupart des cas définitivement. Les initiatives de la jeunesse rurale (Landjugend) sur la transmission agricole sont donc essentielles pour retenir les jeunes dans le secteur.

Par ailleurs, je constate également que les attentes des consommateurs et de la production agricole divergent, avec des attentes différentes par rapport aux produits réellement achetés. Il sera important de bien éduquer les jeunes tant dans la production alimentaire que dans la consommation, par exemple à travers des cours de cuisine dans les écoles. La qualité de nos produits est extrêmement élevée en Autriche, j'aimerais que les consommateurs en soient davantage conscients.

Comment allez-vous porter la voix des jeunes agricultrices ?

E : Je ne sais pas vraiment, en étant moi-même et en montrant que tout est possible si on le souhaite. J'espère que le fait d'être une femme n'empêchera jamais personne de devenir agricultrice.

Il y a deux façons de voir les choses : la première, est que les femmes croient en elles et qu'elles puissent s'identifier à des « role models », des personnes inspirantes dans lesquelles elles se reconnaissent. La deuxième, consiste à prendre place dans les lieux dominés par les hommes et à montrer aux gens (principalement aux hommes âgés) que pour être agriculteur, il ne faut pas nécessairement être vieux ou de sexe masculin.

K : Avec le CEJA, l'été dernier, nous avons mené une campagne de sensibilisation sur les femmes dans l'agriculture. Il s'agissait d'une campagne intelligemment appelée FarmHER et visant à partager des histoires inspirantes de femmes dans l'agriculture. Je pense que sensibiliser et parler de ce sujet est déjà très important, notamment dans le secteur agricole.

Que représente pour vous « l'agriculture au féminin »?

E : Premièrement, j'aurai préféré que ce concept n'existe même pas... Il me parait évident que les agricultrices sont tout autant légitimes que les hommes. À long terme, l'objectif devrait être que « l'agriculteur » inclue à la fois des hommes et des femmes.

K : Les agricultrices apportent une énorme diversité dans les campagnes, en faisant des zones rurales des lieux de vie et de travail plus attrayants. En outre, les femmes sont souvent impliquées dans des tâches complémentaires à la production agricole de base, telles que le « green care » : travail auprès des personnes en situation de handicap ou des enfants, le tourisme, l'éducation (« schule am Bauernhof »), les médecines alternatives (physiothérapie) avec les animaux, etc.)

Si vous étiez un personnage célèbre, qui seriez-vous ?

E : Carl Von Linné, sa vie a dû être cool.

K : je ne voudrais être personne d'autre que moi-même !

Avez-vous un rêve ?

E : Mon rêve serait de posséder une Chevrolet Impala SS de 1963.

K : Mon rêve est de gérer la ferme avec mon mari, de développer et d'améliorer davantage son mode de production et de faire profiter davantage de personnes de cet endroit incroyable et de ses produits.

Avez-vous une devise ?

E : « Soyez plus fort que vos excuses ! »

K : « Si ce n'est pas maintenant, quand ? »

La Province de Namur

Dans les pages UAW de septembre, nous avons donné la plume à nos agricultrices de la province de Namur.
Elles ont décidé de vous parler de l'architecture propre à leur monde agricole, de vous guider vers des lieux chers à leur patrimoine tant sur un plan culinaire que culturel.
Ne faites pas que de lire ces mots mais laissez vous le plaisir de vous essayer à une recette et de fouler ces quelques pistes qu'elles vous partagent.
Restez curieux et osez visiter ce qui fait la richesse de cette belle province !
Elles auraient pu vous décrire la ville de Gembloux et son université et ses lieux de recherche, Dinant au fil de l'eau, Crupet et sa grotte,…
Mais vous pourrez prochainement, découvrir cette approche touristique et le regard de nos dames sur la page Facebook 'Agricultrices 4.0' créée et rédigée par nos agricultrices.

Ciney, Cœur en Condroz

Ciney que l'on considère comme étant la capitale du Condroz grâce à sa position centrale et à sa proximité de la Nationale 4 et de l'E411 est un endroit dynamique et idéal pour le développement d'activités diverses.
Malgré sa grande activité économique principalement concentrée dans ses zonings d'Achène et de Biron (dont l'extension sur 51 ha est attendue pour 2025) Ciney a su garder son caractère rural. C'est littéralement une ville à la campagne !

En digne berceau du Blanc Bleu Belge, l'activité et l'expertise agricole sont à la pointe à Ciney !
Elle peut s'enorgueillir de son marché aux bestiaux. Savez-vous que les premières traces du marché de Ciney remontent à 1276 ? Depuis cette époque, les foires n'ont eu de cesse de se développer dans la ville à tel point qu'un premier marché aux bestiaux fut construit au début des années 1950. Très vite, ce dernier sera victime de son succès. Et c'est en 1985 que le marché actuel sort de terre. Il est encore à ce jour considéré comme le plus grand d'Europe.

Ciney est également connue pour son centre d'insémination de l'AWE connu mondialement pour son expertise et sa maîtrise de la génétique BBB et bovine en générale.
Mais aussi pour son école provinciale d'agriculture qui forme des jeunes filles et jeunes garçons depuis 1921.
Déjà à cette époque, la ferme de l'école de Saint-Quentin est considérée comme un outil didactique moderne et avant-gardiste qui permet une formation à la pointe dont la renommée dépasse nos frontières encore aujourd'hui.

Laboratoires spécialisés en agronomie et en élevage, abattoir, et autres entre-

prises en lien avec l'agriculture font de Ciney un lieu incontournable pour le monde agricole.

Cette ville de 17.000 habitants environ (dont une légère majorité de femmes !) vit aussi au rythme de la jeunesse.
Grâce notamment à ses 6 écoles, son bachelier agronomique, ses nombreux clubs de loisirs et sportifs, ce ne sont pas moins de 6000 élèves et étudiants qui déferlent quotidiennement sur la ville !
Ciney est aussi connue pour son dynamisme culturel et festif. Festival de théâtre wallon, jeux de la vache, les fameuses féeries du parc, les foire aux antiquités, concerts sont un petit exemple des activités de loisirs qui s'y déroulent. Elle peut compter sur son Ciney Expo pour abriter une bonne partie de ces manifestations

Ciney se distingue aussi par ses monuments tels que Sa Collégiale dont le cloché s'est effondré en 2010 suite à la tornade qui a balayé la ville et qui a à ce jour retrouvé tout son lustre d'antan. Son kiosque érigé selon le modèle de celui de Spa et considéré comme un des plus remarquable de Wallonie, ou encore son château Saint-Roch qui trône au centre d'un superbe parc de 8ha.

Les villages qui constituent le grand Ciney rivalisent de beauté de par leurs vastes étendues de campagnes et de forêts mais aussi de par leurs maisons de pierre harmonieuses et typiques de notre beau Condroz.

Ciney peut également être fière de son terroir, la Bière « Ciney », le fromage le Collégial, le CinKin Gin, les fromages de Julie, les glaces du sacré cœur, la brasserie du Condroz et tant d'autres qui font la richesse gustative et la fierté de notre belle région !

A la découverte d'Eghezée…

Si d'aventure, vous décidez de fouler les terres d'Eghezée et ses recoins, nous aimerions vous inviter à découvrir ces quelques endroits :

La richesse de notre agriculture se voit dans nos paysages mais également dans l'architecture de nos fermes en carré. N'hésitez pas à les découvrir lors des portes ouvertes ou de les admirer au fil de vos balades.

Le Château Bayard aux allures romantiques est le lieu rêvé pour vos événements et ce, dans un cadre prestigieux.

Un endroit incontestable du monde agricole est la Raffinerie Tirlemontoise de Lonchamp qui transforme nos betteraves.

Il existe quelques PME comme par exemple, les meubles Kewlox en bois fabriqués 100% en Belgique, les Vergers de la Vallée où vous pouvez trouver des pommes et des poires et les jus du Verger d'Upigny sans oublier Upignac avec sa production de foie gras !

Pour les plus gourmands, nous voulons également vous citer le restaurant 'L'Air du temps' situé dans un ancien corps de ferme avec son potager didactique. Ce resto est tenu par le Chef doublement étoilé 'Sang Hoon Degeimbre' et se trouve non loin du Gros Chêne de Liernu.

Nous pourrions vous citer encore de nombreuses adresses ou lieu à visiter , nos régions gorgent d'endroits agréables et riches tant point de vue visuelles que gustatifs. L'agriculture et ses trésors nourrissent nos sens et il est bon de le rappeler au grand public.

Belles visites à vous !

Ces pages ont pu être éditées grâce au soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La Confrérie Li Crochon

Le 27 mars 1982 a eu lieu le premier chapitre de la sympathique confrérie du Crochon.

Cette confrérie est à l'origine une émanation du syndicat d'initiative de l'entité Walhéroise (Onhaye).

Les confrères se sont fixés comme buts la promotion et la défense du tourisme gastronomique, le développement du folklore et de l'économie de la région d'Onhaye.

Pour ce faire, ils ont créé le Pain Crochon qui est confectionné à partir de produits locaux et qui sont à l'origine de la «Marche Gourmande» qui amène plus de 9000 personnes dans l'entité.
En dialecte régional, «li crochon» était pour les anciens la première et la dernière croûte de pain, tartinées de fromage et chauffées au feu de bois.

Li Crochon est une croûte de pain farcie de fromage du terroir, de jambon cuit et de crème fraîche, le tout passé au four. Une bière du même nom, blonde ou brune accompagne à merveille cette préparation traditionnelle. Les dignitaires portent un médaillon à l'effigie du héron. Dans un souci de perpétuer la tradition, les confrères veulent se souvenir que par le passé de nombreux hérons fendaient le ciel de la région en période migratoire. Depuis quelques années le phénomène tend à se reproduire.
La tenue des confrères et des consœurs est taillée dans un velours gris souris et doublée de soie rouge. Ils portent en sautoir une médaille allongée, en dinanderie, rehaussée par un gorgerin en velours rouge.

Ce met, aujourd'hui modernisé, est devenu un petit pain évidé garni de jambon, de fromage (le Chertin de la ferme fromagère de Chertin à FALAEN) et de crème fraîche, le tout étant passé au four. Cette savoureuse spécialité, à l´instar de ces mets simples venus de la nuit des temps, se déguste inévitablement avec la cuvée Li Crochon qui est une bière brune ou blonde de qualité, pur malt et houblon, fermentée en bouteille et brassée dans la région du Bocq.

RECETTE

Dans un plat, mélanger le fromage (coupé en petits cubes), les dés de jambon et la crème fraîche. Ajouter le poivre de Cayenne suivant le goût. Couper le dessus des picolos et les vider de leur mie (sans les trouer). Faire chauffer le four à 180°C (thermostat 6).

Remplir chaque picolo du mélange, remettre le «couvercle» et mettre au four environ 15 min. Servir chaud avec une salade ou nature.

Déguster en les accompagnant de la bière blonde ou brune

Terroir de pierres, territoire de fermes

Si les vieilles pierres pouvaient parler, elles en auraient des histoires à raconter. De la grande Histoire aux souvenirs de famille, chacun d'entre nous a un souvenir particulier, d'enfance, d'amourette heureuse ou malheureuse, de disputes homériques ou de grandes fêtes dans une ferme.

Ferme du Château, Ferme de Neffe, Ferme de Robertsart, la Grande Cense, la Ferme de la Thour, Ferme de Coux, … ces bâtiments ne passent pas inaperçu dans nos campagnes. Faites de pierres de la région (pierres bleues), leur architecture en carré est typique en Province de Namur.

Inutile de passer par ici pour une leçon d'architecture ou d'Histoire. Je suis certaine qu'un fermier retraité se fera un plaisir de vous raconter ses expériences passées.

Toutefois, avec nos lunettes du XXI ème siècle, comment ces bâtiments sont-ils appelés à évoluer ?

Certaines gardent toujours leur affectation agricole. Les granges abritent toujours du bétail, le tracteur ronronne toujours à l'atelier et les greniers abritent toujours un bric-à-brac sans nom mais « qui peut toujours servir, on ne sait jamais ».
Mais vivre dans une ferme en carré : un privilège ou une malédiction ?

Quand beaucoup d'agriculteurs envisagent une délocalisation, quel est l'avenir des ces bâtiments aussi prestigieux qu'encombrants ?
Coût de l'entretien, bâtiments hors normes ou inadapté à notre agriculture actuelle, il existe de nombreux arguments qui font réfléchir les agriculteurs actuels quant à garder ou se séparer de ces fameux tas de pierres ?

Mais alors, que serait une ferme sans son agriculteur ?

Au-delà de son aspect pratique, il y a de longues histoires de famille, ces lieux suscitent toujours l'admiration des promeneurs, l'âme qui s'en dégage entretient la vie dans nos villages, elles restent des points d'arrêt appréciés lors des processions.

Plus que jamais, nos grandes bâtisses du Condroz, d'Hesbaye et de Famenne ont leur place dans nos campagnes et restent l'âme de nos villages.

Chers agriculteurs, soyez aussi fiers de vos vieilles pierres que de notre métier et qu'elles vivent encore longtemps !

Sur les pas de la Marche Saint-Feuillen

La Marche Saint-Feuillen, qui se déroule à Fosses-la-Ville, est l'une des plus anciennes et prestigieuses de l'Entre Sambre et Meuse. Cet événement inscrit au patrimoine de l'UNESCO, est organisé tous les 7 ans le dernier dimanche de septembre sur un parcours de 12Km.

L'origine de cette marche remonte au 15e siècle lorsque les Fossois ont commencé des processions en l'honneur de St-Feuillen, un moine irlandais venu évangéliser la région au 7e siècle. La marche actuelle a été instaurée en 1635 après une épidémie de peste et elle se poursuit depuis pour demander la protection contre les calamités et obtenir un climat favorable à l'agriculture afin d'obtenir de bonnes récoltes.

Plus de 3000 marcheurs vêtus en costumes traditionnels escortent le buste et la châsse de St-Feuillen au son des fifres, tambours et décharges de mousqueterie. Les agriculteurs jouent un rôle significatif puisqu'ils sont, notamment, chargés de porter la châsse et le buste du Saint tout au long du parcours.

Un point particulier de la procession est le passage à la "Ferme de la Folie", un point clé de l'itinéraire marqué par le déplacement en formation militaire dite "en Bataille" lors de la descente des Greffes de la Folie.

Lors de la dernière édition, une nouveauté a été introduite en permettant aux agricultrices de participer au port des reliques, une tâche traditionnellement réservée aux hommes. Cette inclusion vise à refléter l'évolution des rôles au sein de la communauté agricole et à reconnaître la contribution importante des femmes dans ce domaine.

Rendez-vous pour la prochaine Saint-Feuillen le 27 septembre 2026!

UAW Comines Warneton

Par une belle soirée d'été, les UAW de Comines-Warneton ont enfourché leur vélo pour sillonner le magnifique bocage du Heuvelland tout proche. Une belle découverte !

UAW Province de Namur

« Le pèlerinage aux baguettes », à Fosses-La-Ville se poursuit un rite celtique remontant au 7ème siècle.
C'est une tradition pour les fermiers de la région fossoise de se rendre le premier dimanche de Mai à la chapelle Sainte Brigide de Kildare (Dublin) pour faire bénir leurs baguettes de coudrier fraîchement pelées. Durant l'office religieux, ils frottent leurs baguettes contre la statue de la sainte pour ensuite aller les déposer dans les étables afin de protéger leurs bêtes durant toute l'année.
Pour ne pas rompre le rituel pendant le confinement en 2020, l'abbé Fabian Mathot a porté la statue de la sainte de ferme en ferme. Ce fut bien sûr une première !
Ce rite est arrivé dans nos contrées avec Saint-Feuillen venu d'Irlande accompagné de ses frères et quelques moines pour s'établir à Fosses-La–Ville vers l'an 650.
De nos jours, c'est la Confrérie Saint-Feuillen qui veille à entretenir ces gestes ancestraux vieux de 13 siècles. Ils donnent ainsi l'opportunité aux fermiers et à tous les fossois de perpétuer la coutume et de se réunir pour faire la fête autour de la chapelle qui vient d'être magnifiquement restaurée.

UAW Ath Frasnes

Mercredi 21 août c'était la journée de détente pour l'UAW de Ath-Frasnes.
Au départ des autocars Degrève à Ath, dès 6h nous sommes déjà partis ! Et oui un "déjeuner surprise" nous attendait à la ferme de Denis et Ingrid, ferme Kairet à Viesville : quel beau buffet réalisé par les agriculteurs, fromages locaux, œufs sur le plat, jus de fruits, charcuterie et pain artisanaux.
Nous avons alors fait une croisière sur l'ancien canal du centre avec différents ouvrages d'art : écluse, bac, pont tournant etc. et toutes les explications commentées par une guide nous ont émerveillés !
Ensuite, une visite guidée de la mine et du développement durable du Bois-Du-Luc, nous avons été impressionnés par la vie des mineurs, leur travail intense et les accessoires utilisés pour leur travail manuel et dur, qui touchait les femmes et aussi les enfants. Nous avons pu visiter une maison de mineurs restée intacte (2 pièces et un jardin pour une famille de 10 personnes parfois).
En fin de journée, nous voilà partis manger à la cantine des italiens avant notre retour sur Ath.

Agenda septembre 2024

VENDREDI 13 SEPTEMBRE
UAW HAINAUT -
Ciné-Débat «Serment d'Hippocrate et Dignité» à 13h - Imagix Mons – Ce film raconte le combat quotidien contre la maltraitance des personnes âgées. Votre présence et votre appui sont essentiels pour faire entendre leur voix. La séance sera suivie d'un débat. Les réservations se font auprès de Christel Buyse au 0494/402377. PAF 15€, à verser sur le compte UAW Frasnes BE31 1030 2388 0155. Bienvenue à toutes et tous

LUNDI 16 SEPTEMBRE
UAW VERBIERS-DISON-LIMBOURG
Visite de la distillerie Radermaeker (la plus vieille de Belgique) suivie d'un repas à 10h30 - Raeren – (groupe complet)

MARDI 17 SEPTEMBRE
UAW BRABANT WALLON
(Voir encart)

MERCREDI 25 SEPTEMBRE
UAW CONDROZ - FAMENNE
Conférence-débat «Chasseurs et Agriculteurs : ensemble pour une coexistence harmonieuse» à 19h30 - Sur le site d'Elévéo, rue des champs Elysées 4 Ciney –

VENDREDI 27 SEPTEMBRE
UAW ARLON - ETALLE - FLORENVILLE
(Voir encart)

Excursion Dinant

Vendredi 27 septembre 2024

7h30 RDV à la gare de Marbehan
10h15 Visite de la citadelle
12h00 Dîner
14h30 Croisière
20h10 Retour à Marbehan

Membre UAW
Section Arlon/Etalle/Florenville
Tarif préférentiel
35€

CONJOINT ET AMI(E)S BIENVENUE AU PRIX PLEIN DE 69€.
ENFANTS DE 6 À 12 ANS: 20€

Menu
Apéritif vin blanc cassis
-
Jambon d'Ardenne
-
Rôti de porc, sauce champignons crème
-
Dessert du jour
-
café, eau et vins compris

Réservation aupres d'Anne-Sophie:
ghislain.masson@skynet.be ou 0476/350413

Paiement UNIQUEMENT sur le compte BE57 1030 1203 4435
pour le mardi 10 septembre 2024
Communication: Dinant, Nom(s), Prenom(s)

Ces pages ont pu être éditées grâce au soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La colonne de gauche reprend les dernières cotations disponibles à la clôture du journal. La colonne de droite indique, entre parenthèses, les cotations du marché précédent. Sauf indication contraire, les prix s'entendent hors TVA.

CINEY

06/09/2024

EFFECTIF : 1571

Commentaire : tationnaire, mais plus calme dans les génisses ordinaires et culardes (exportation France et Italie fermée).

Bovins de boucherie/Taureaux (€/kg)		
55%	2.50-2.80	(2.50-2.80)
60%	2.90-3.10	(2.90-3.10)
Bonne confirmation	3.20-3.40	(3.20-3.40)
Assimilés	3.70-4.00	(3.70-4.00)
CDP	4.10-4.50	(4.10-4.50)
Bovins de boucherie/Vache inf. 10 ans sup. 400 kg(€/kg)		
Fabrication	1.80-1.90	(1.80-1.90)
50%	2.00-2.20	(2.00-2.20)
55%	2.20-2.60	(2.20-2.60)
Bonne confirmation	2.70-3.00	(2.70-3.00)
Assimilés	3.50-3.90	(3.50-3.90)
CDP	3.90-4.20	(3.90-4.20)
Bovins maigres/Génisses(€/tête)		
Ordinaires - 180 à 250kg	675-875	(675-875)
Ordinaires - 250 à 400kg	1175-1225	(1175-1225)
Ordinaires - 400 à 500kg	1150-1350	(1150-1350)
PN-PR - pleines	1365-1855	(1365-1855)
BBB culard - 180 à 250kg	1100-1275	(1100-1275)
BBB culard - 250 à 400kg	1350-1525	(1350-1525)
BBB culard - 400 à 500kg	1400-1800	(1400-1800)
Bovins maigres/Taureaux(€/tête)		
Ordinaires - 180 à 250 kg	825-1025	(825-1025)
Ordinaires - 250 à 320 kg	1025-1075	(1025-1075)
Ordinaires - 320 à 370 kg	1100-1175	(1100-1175)
Ordinaires - > 370 kg	1200-1250	(1200-1250)
Assimilés - 180 à 250 kg	1050-1150	(1050-1150)
Assimilés - 250 à 320 kg	1150-1300	(1150-1300)
Assimilés - 320 à 370 kg	1200-1500	(1200-1500)
Assimilés - > 370 kg	1500-1700	(1500-1700)
CdP. - 180 à 250 kg	1350-1450	(1350-1450)
CdP. - 250 à 320 kg	1475-1575	(1475-1575)
CdP. - 320 à 370 kg	1625-1800	(1625-1800)
CdP. - > 370 kg	1750-1950	(1750-1950)
Bovins maigres/Vaches(€/tête)		
PN/PR - Moyennes	650-1550	(650-1550)
Cat.II - Mixtes	1525-1700	(1525-1700)
Cat.I - Mixtes	1650-1950	(1650-1950)
2 à 4 ans - CdP.	1925-3275	(1925-3275)
agées - CdP.	1825-3175	(1825-3175)
Veaux(€/tête)		
Laitiers P - -	0.00-95	(0.00-95)
Mixtes 1er choix R-U - -	145-265	(145-265)
Mixtes 2ème choix O - -	105-155	(105-155)
CdP. - Mâle	735-960	(735-960)
CdP. - Femelle	490-865	(490-865)

BATTICE

07/09/2024

EFFECTIF : 236

Commentaire : Boucherie et Commerce : prix soutenus. Veaux Laitiers : baisse sensible. Veaux CDP : stationnaire.

Bovins de boucherie/Taureaux (€/kg)		
Bonne conformation - U	2.22-3.00	(2.22-3.00)
Taureaux 55% - R	2.00-2.50	(2.00-2.50)
Poids lourds - O	1.90-2.20	(1.90-2.20)
Bovins de boucherie/Vache inf. 10 ans sup. 400 kg(€/tête)		
Bonne conformation - R	1100-1600	(1150-1500)
1re catégorie 45% - O	750-1100	(750-1100)
2e qualité 40% - P	450-750	(450-750)
De fabrication - P-	250-450	(250-450)
Elevage/Vaches(€/tête)		
Vaches cdp de < 5 ans	1800-2800	(1800-2800)
Vaches cdp de > 5 ans	1700-2700	(1700-2700)
Bonnes Vaches Ordinaires	1000-1800	(1000-1800)
Vaches Ordinaires	500-750	(500-750)
Elevage/Veaux(€/tête)		
CdP. - S - E	500-950	(500-950)
Mixtes 1er choix U	150-270	(160-280)
Mixtes 2e choix O	110-150	(130-160)
Laitiers O-P	30-110	(40-130)

PRIX OFFICIELS

Semaine du 20/09 au 26/08/2024

Bovins de boucherie/Génisses (€/100kg vif)		
Culs de poulain	350	(350)
Assimilés	315	(315)
Bonne conformation	265	(265)
Ordinaires	225	(225)
Bovins de boucherie/Moyenne(€/100 kg vif)		
299.53		(299.53)
Bovins de boucherie/Taureaux(€/100 kg vif)		
Culs de poulain	412.50	(412.50)
Assimilés	350	(350)
Bonne conformation	310	(310)
60%	267.50	(267.50)
55%	245	(245)
Bovins de boucherie/Vaches(€/100 kg vif)		
Culs de poulain	368.75	(368.75)
Assimilés	320	(320)
Bonne conformation	250	(250)
55%	202.50	(202.50)
50%	162.50	(162.50)
Fabrication	137.50	(137.50)

CARCASSES - PRIX OFFICIELS

Semaine du 20/09 au 26/08/2024

Génisses (€/100kg carcasse)		
E - U2	560.03	(560.03)
E - U3	522.63	(522.63)
E - R2	507.22	(507.22)
E - R3	478.91	(478.91)
Taureaux(€/100kg carcasse)		
A - S2	652.20	(652.20)
A - S3	599.50	(599.50)
A - E2	590.01	(593.68)
A - E3	550.55	(551.52)
A - U2	520.43	(515.26)
A - U3	495.08	(495.08)
A - R2	455.08	(455.41)
A - R3	415.25	(415.25)
A - O2	410.58	(410.24)
A - O3	374.50	(374.50)
Vaches(€/100kg carcasse)		
D - S2	649.63	(652.07)
D - S3	632.23	(636.36)
D - E2	636.89	(638.55)
D - E3	614.84	(617.64)
D - U2	508	(515.89)
D - U3	503.67	(507.34)
D - R2	470.28	(469.09)
D - R3	500.45	(492.68)
D - O2	401.71	(401.98)
D - O3	426.41	(422.44)
D - O4	431.58	(431.23)
D - P2	351.24	(352.14)
D - P3	379.20	(373.31)

PRODUITS LAITIERS

26/08/2024

Cotations de la Confédération Belge de l'Industrie Laitière (€/100kg)		
Beurre	798.02	(765.73)
Poudre de lait écrémé	253.55	(256.13)

PRIX OFFICIELS

Semaine du 20/09 au 26/08/2024

Porcs (€/100kg carcasse)		
Classe S/E	201.96	(202.63)
Porcelet(€/tête)		
Classe T	63.25	(63.25)

DEINZE

04/09/2024

Lapins (€/kg)	2.35-2.35	(2.25-2.25)
Volailles(€/kg)		
Poules extra lourdes + ou - 3,5 kg	0.52-0.54	(0.51-0.53)
Poules brunes 1,8-2 kg	0.02-0.04	(-0.01-0.01)
Poules blanches 1,6-1,8 kg	-0.03--0.01	(-0.06--0.04)
Poulets à rôtir +/- 1,8 kg	1.26-1.28	(1.24-1.26)

KRUISHOUTEM

03/09/2024

Oeufs (€/100 pièces)		
Oeufs de poules élevées en cages aménagées		
Prix production	**Blancs**	**Bruns**
cat.0, 77.5g	10.67 (10.49)	11.07 (10.89)
cat.1, 72.5g	9.43 (9.25)	9.83 (9.65)
cat.2, 67.5g	8.78 (8.61)	9.28 (9.11)
cat.3, 62.5g	8.13 (7.98)	8.83 (8.68)
cat.4, 57.5g	7.48 (7.34)	8.18 (8.04)
cat.5, 52.5g	6.83 (6.70)	7.23 (7.10)
cat.6, 47.5g	6.18 (6.06)	6.28 (6.16)
cat.7, 42.5g	5.53 (5.42)	5.63 (5.52)
Prix négoce		
XL	11.87 (11.69)	12.27 (12.09)
L	9.98 (9.81)	10.48 (10.31)
M	8.68 (8.54)	9.38 (9.24)
S	6.88 (6.76)	6.98 (6.86)
Oeufs de poules élevées au sol		
Prix production		
cat.0, 77.5g	11.09 (11)	12.20 (12.09)
cat.1, 72.5g	9.85 (9.76)	10.96 (10.85)
cat.2, 67.5g	9.28 (9.19)	10.30 (10.22)
cat.3, 62.5g	8.88 (8.81)	9.76 (9.71)
cat.4, 57.5g	8.53 (8.47)	9.24 (9.21)
cat.5, 52.5g	7.83 (7.78)	8.17 (8.14)
cat.6, 47.5g	6.18 (6.06)	6.28 (6.16)
cat.7, 42.5g	5.53 (5.42)	5.63 (5.52)
Prix négoce		
XL	12.29 (12.20)	13.40 (13.29)
L	10.48 (10.39)	11.50 (11.42)
M	9.73 (9.67)	10.44 (10.41)
S	6.88 (6.76)	6.98 (6.86)

PRIX OFFICIELS

Semaine du 26/08 au 01/08/2024

Blé tendre(Prix livré usine - €/t)		
fourrager	193	(N-C)
Escourgeon fourrager(Prix livré usine - €/t)		
Triticale(Prix livré usine - €/t)		

SYNAGRA

10/09/2024

Blé tendre (Prix culture indicatifs - €/t)		
standard	184.50	(187.50)
standard non-certifié	179.50	(182.50)
Maïs	(Prix culture indicatifs - €/t)	
Escourgeon fourrager	(Prix culture indicatifs - €/t)	
standard	174	(174.50)
standard non-certifié	169	(169.50)

POMMES DE TERRE

Plants Bintje	(€/100kg net)
Pomme de terre - Industrie	(€/100kg net)

MATIÈRES PREMIÈRES

26/08/2024

(€/1000 kg départ négoce)

Corn Gluten feed		
22% - Europe	243	(248)
Luzerne déshydratée		
16%, pellets 6mm - France	257	(257)
Pulpe de betterave déshydratée		
pellets 8mm - France	278	(278)
Tourteaux de Colza		
extraction - 34% - Belgique	309	(304)
Tourteaux de lin, plaquette(€/t)		
pression - 40% - Belgique	491	(492)
Tourteaux de soja 48%, pellets		
extraction - 43% - Argentine	414	(422)
Tourteaux de soja 48%, pellets		
extraction - 49% - Belgique	439	(439)
Tourteaux de soja 48%, pellets		
48% - OGM contrôlé - Brésil	645	(640)
Tourteaux de Tournesol		
extraction - 28% - Argentine	254	(258)

MERCUFWA
UN SERVICE DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE

Koenraad Hoste
Expert MercuFWA

Bonjour à toutes et à tous,

Après une très courte période estivale, l'automne s'installe déjà. Même si ce temps est un peu déprimant, l'avantage c'est que l'activité des insectes piqueurs, vecteur de la maladie de la langue bleue, diminue fortement par temps frais et pluvieux. Espérons que les ravages causés par cette pandémie, dans les élevages ovins, caprins et bovins, cessent au plus vite et que les éleveurs retrouvent un peu de sérénité après cet été catastrophique, du point de vue sanitaire.

Les marchés sont également impactés par la langue bleue et le commerce avec la France et l'Italie, qui sont des partenaires importants, est réduit à néant. A terme la situation risque de peser sur l'ensemble de la filière de la viande. A Ciney 1500 têtes était présentées à la vente, les transactions furent rapides pour le haut de gamme, mais stable dans l'ensemble.
En carcasses, les taureaux éprouvent toujours des difficultés en termes de délais d'enlèvement, la consommation semble au plus bas. C'est un peu plus facile en vaches, sans pour autant être euphorique.
Chez les veaux, les tendances se maintiennent : ferme en type viandeux et plus difficile en type laitiers.

Semaine du 07/09 au 14/09/2024

Veaux viandeux	ferme
Veaux laitiers	faible
Vaches réformes maigres	stationnaire
Vaches réformes grasses	stationnaire
Vaches réformes laitières	stationnaire
Broutards 12 mois	stationnaire
Broutards 8 mois	stationnaire
Broutards 4 mois	stationnaire
Taureaux gras	calme

FWA

SL FOSSES-NAMUR NORD-GEMBLOUX
LUNDI 16 SEPTEMBRE

Visite de la station de biométhanisation CINERGIE dès 17h par Ludovic Pierart (Ferme de Plomcot), Rue de Plomcot 2/7 à Fleurus. Inscription obligatoire pour le 13 septembre au plus tard auprès de Tanguy Leyn tl@bureaudelchambre.be ou via animation@fwa.be

SL FEXHE-HOLLOGNE – LUNDI 16 SEPTEMBRE

Séance d'information «Présentation des résultats des essais variétaux et recommandations en céréales pour débuter la prochaine campagne», dès 19h45 présenté par Benoit Heens (CPL Végémar) à la salle du foot de Hognoul (Rue de Judenne 7, Hognoul), organisée en collaboration avec le CETA Basse-Hesbaye. Ouvert à tous.

SL TOURNAI, SL MOUSCRON ET SL FRASNES
LUNDI 23 SEPTEMBRE

Formation phytolicence «Protection des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques et gestion du local phytosanitaire» dès 19h à la Ferme du Reposoir (Chemin du Ruisseau 4, Kain), présentée par Frédéric Gastiny (Prevent'Agri). Gratuit pour les membres, PAF 5€ pour les non membres. Inscription via animation@fwa.be

SL CINEY – MERCREDI 25 SEPTEMBRE

Séance information «chasseurs et agriculteurs : ensemble pour une coexistence harmonieuse» débat et collaboration, dès 19h30 sur le site d'Elévéo, Rue des champs Elysées 4 à Ciney.

SL COMINES – LUNDI 30 SEPTEMBRE

Formation phytolicence «Protection des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques et gestion du local phytosanitaire» dès 19h à la Salle de l'Arsenal (Rue de la Procession 47, Comines), présentée par Frédéric Gastiny (Prevent'Agri). Gratuit pour les membres, PAF 10€ pour les non membres. Inscription via animation@fwa.be

ARFWA

ARFWA NAMUR LUXEMBOURG – JEUDI 19 SEPTEMBRE

Gouter aux cartes à Ciney à 14h.

ARFWA FLEURUS - MARDI 24 SEPTEMBRE

Exposé de Damien Pussemier «Les actions à réaliser en automne dans le jardin d'agrément» à 14h à la salle paroissiales de Frasnes-lez-Gosselies, suivi d'un gouter. PAF 8€, inscription au plus tard le 21 septembre chez Godelieve Vandepopelier 071/80 09 36 ou Marie-Rose Baes 0473/91 70 72 ou jmdescamps.pf@skynet.be

ARFWA TOURNAI – MOUSCRON – JEUDI 26 SEPTEMBRE

Journée de détente à Yvoir. Départ 7h30 Tournai Expo (Kain).À 10h, promenade en chemin de fer du Bocq. Repas sur l'Ile d'Yvoir. À 15h30, visite de la brasserie Caracole et dégustation. Retour vers 17h30 à Tournai. Prix: 95€ à verser sur BE 83732672012415 pour le 15 septembre. Inscription auprès de Monique 069/647943 ou Françoise 0493/923806.

ARFWA BRABANT WALLON – VENDREDI 27 SEPTEMBRE

Jeu de cartes à 13h30 au hall Manifagri à Wavre, suivi du gouter «tartes». Afin de commander le nombre de tartes, merci de confirmer votre présence chez Jeannine DUPREZ: 0485/93.84.49 avant le 25/09.

ARFWA NAMUR LUXEMBOURG – JEUDI 03 OCTOBRE

Excursion. Programme : visite de l'élevage d'alpagas des Maquis à Gouvy. Repas au musée de la bière de Roht, visite guidée de l'ardoisière de Reht. Temps libre sur le retour à Durbuy, accès au parc des Topiaires. 18h30: repas au restaurant La passerelle à Grandhan. Départ AWE Ciney à 8h20. Prix 130€ à payer sur le compte BE51 1031 1496 3862 pour le 20 septembre. Inscriptions chez André CALANDE : 0479/82.01.29.

ARFWA BRABANT WALLON - VENDREDI 18 OCTOBRE

Visite du musée du porphyre et meunerie d'Arenberg à Rebecq, suivi d'un diner à la taverne d'Arenberg. Nous tiendrons l'assemblée générale annuelle lors du repas. Modalités et inscriptions suivront prochainement.

DIVERS

GERPINNES
VENDREDI 13 SEPTEMBRE

Coin de champs sur la prévention de l'érosion : démonstration dynamique de 2 outils innovants en maïs (et d'autres cultures), de 10h à 16h. Un fléchage est prévu à partir de Rue Ste Rolende, 6280 Gougnies Gerpinnes. Inscription souhaitée à comicethuin@gmail.com

GEMBLOUX
DU 13 AU 15 SEPTEMBRE

Hortifolies. Entrée gratuite, au Centre Technique Horticole de Gembloux. Vendredi de 09h à 18h : journée réservée aux professionnels. De 10h à 17h le weekend. Plus d'infos sur hortifolies.be.

BASTOGNE
LUNDI 16 SEPTEMBRE

Journée d'échanges du service Agriculture de la Province de Luxembourg. Dès 08h45, avec une séance plénière et un lunch convivial associé à un moment d'échanges thématique & de réseautage. Inscrivez-vous d'ici le vendredi 6 septembre via m.bodelet@province.luxembourg.be

STRÉE-MODAVE
FIN SEPTEMBRE

(La date exacte sera communiquée +/- 10 jours avant la rencontre)
Formation – démo technique sur le labour agronomique Biowallonie à 13h30 à la Ferme du CTA de Strée. Formation reconnue en P1, P2 & P3 ! Infos et inscriptions : www.biowallonie.com/agenda

CINEY – SAMEDI 21 SEPTEMBRE

32ème concours provincial Blanc Bleu Belge dans le hall Ciney-Expo dès 18h30 (championnats à 23h30). Restauration prévue de 19h à 23h.

COMICE DE NEUFCHÂTEAU – VENDREDI 27 SEPTEMBRE

Voyage annuel du comice de Neufchâteau. Au programme, visite du fort d'Eben-Emael, repas au Moulin du Broukay et visite du musée du transport en commun. Pour toutes réservations ou renseignements : 0483/047755 ou comiceagricole.neufchateau@gmail.com. Réservations souhaitées pour le 15 septembre.

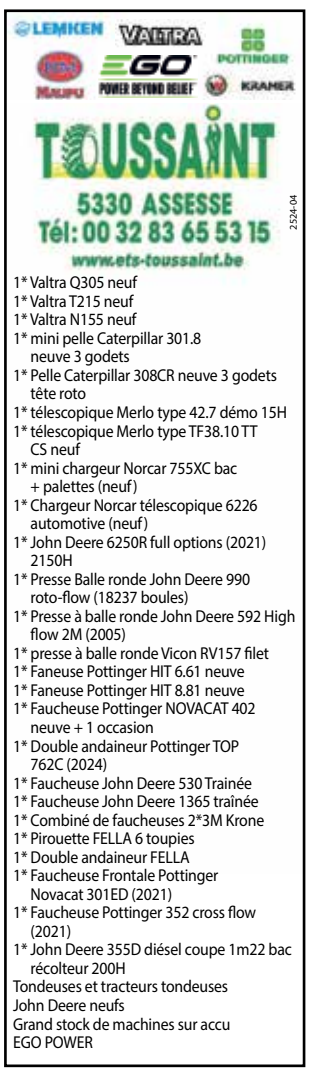

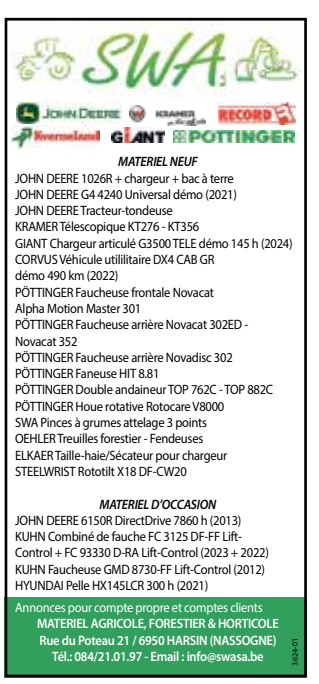

MATERIEL (cherche)

Cherche télescopique, chargeur bull articulé 4X4 marque sans importance. Peu importe l'état T 0495/277174 (37376)

Cherche Tracteur 4X4 JD MF Case Renault Fendt. Peu importe l'état. Aussi moderne. Zetor tous types T 0495/277174 (37388)

MATERIEL (à vendre)

AV pulvé trainé Blanchard Atlan avec mousseurs antidérive 3200L 24M Très bon état 019633893 ou 0496539742 (38984)

AV petite benne Bottin 3T super état 1700€, Char 7m50 3000€, Vibro 350€, Semoir à maïs, Tonneau à eau, Charrue, Ebouseuse, Rouleau 3m, Désileuse, Tonneau à lisier 8500L, Semoir à engrais etc 0488/279271 (39184)

AV roue jumel 18.438 7pattes 8tou un system jumelage 7pattes molcon dimasion 38 semoir maïs 4R et6R Nodet trateur Witte Oliver462 0475508750 (39178)

Av chariot la littorale9m deutz 4.50 avec chargeur/outils tonn à eau 2000-5000l faucheuse 1.90 2.65 Benne 7t-8t corne benne13t jean-til bac à eau 1000à 5000l niches à veaux simple/collectif dbl andaineur Simple and deutz/kvrneland fauch refus joskin 2.75 pirouette krone 4tps ipsam 6000l 0475/625299 (39126)

AV ratelier gros ballot rond ou cartour pour le fer semoir à grain Hassia 3m 0474/894229 zone 085 (39111)

AV cuve de pasteurisation 100L jamais servi Cuve de transport 400T Remplisseuse de yaourt fromage frais Comptoir vitrine 1m 4 étages Grilles d'égouttage fromage 0495/770167 (39066)

Tracteurs internationaux + pièces d'occasion Smeets Jozef rue Maison Blanche 95 Mouland 0475/548791 (38802)

BOVINS

A vendre taureaux fleckvie +/- 20m origines insémination 0479/871882 (39259)

Taureaux saillie Blonde d'Aquitaine 22 mois grand gabarit très calme 0497/408298 (39182)

AUTRES ANIMAUX

AV béliers T FR Charolais et Suffol inscrits indemnes vaccinés 3,4 et 8 Tél: 0497/415721 (39117)

AV porcelets noir et blanc +- 20kg Région Balatre Tél: 0473/539865 (39190)

FOURRAGES

AV 1000 petits ballots de foin bonne qualité région Vresse-sur-Semois 2,50€ pièce GSM: 0477/204025 (39273)

Av paille française, RG, foin, préfané, luzerne, foin bio rendu. SPRL Moulin à Vent - 0472/981167 (35978)

A vendre à Henri-Chapelle 25HA d'herbe de 2°coupe, 170 B/R foin 1°c + 160 B/R ensilage 1°c + 170B/R ensilage 2°c 2023 et 2024 0495/813462 (39054)

AV boules de foin + préfané en balles carrés 0498/104807 (39220)

AV épandeur Joskin 6T ok + machine à traire renard complète 6 PL 0498/104807 (39228)

A Vendre paille et foin livrés 0032498501568 (33506)

DIVERS

Cherche dans la région de Bastogne, Bertogne,Tenneville, Gouvy Terrain agricole ou Prairie à louer. Email : agrischut@icloud.com (39268)

A saisir 4 pneus Dunlop AT20 GRANDTREK 245/65 R17 comme neuf 120€ pr les 4 Un pneu idem 215/60/R17 Neuf : 35€. Tél: 0486/40 80 86 (39149)

ENTRETIENS
REPARATION
RESTAURATION
TRACTEURS
TOUTES MARQUES
de 1900 à 2000
+de 25 ans d'expérience
Dépannages à domicile
trav. rapide et soigné
dans mon atelier
0494 523 795

HANNUT (AVIN)

WAUTERS & BACHY Notaires Associés
Chemin des Dames 24 – 4280 Hannut

4280 Hannut (Avin)

VENTE BIDDIT

Exceptionnel terrain

3624-03

Situé en zone agricole avec étangs et bois, d'une contenance cadastrale totale de 2,2736 ha. Un véritable havre de paix isolé ! Cette propriété privée est destinée aux amateurs de pêche et de calme et dispose d'un accès à la rue du Roua. Attention, la propriété dispose également d'un chalet de plaisance meublé, non conforme d'un point de vue urbanistique et a priori non régularisable. Aucun procès-verbal d'infraction n'a été dressé à ce jour. PAS DE POSSIBILITÉ DE LOGEMENT NI DOMICILIATION.

VISITES sur rendez-vous avec l'étude notariale Wauters & Bachy à Hannut.

Les ENCHÈRES auront lieu du mardi 24/09 au mercredi 02/10/2024 et la

Mise à prix est fixée à 80.000 €.

ROBELMONT

Etude du Notaire Nicolas PEIFFER
Avenue de la Gare, 28.01 • 6790 Aubange
info@notairepeiffer.be • Tél : 063/38.83.30

VENTE PUBLIQUE BIDDIT

3724-03

www.biddit.be

Commune de Meix-Dvt-Virton
3ème Division Robelmont
9 lots de Parcelles Agricoles
mis en vente sur Biddit
Début des enchères le 14 octobre 2024
fin des enchères 22 octobre 2024

Lot 1 A : 1ha 84 a 16 ca (en zone d'habitat à caractère rural et en zone agricole) mise à prix 135.000 € – lot 1B : 82 a 28 ca mise à prix : 8.000 € - lot 2 : 1ha 05a 70ca (en zone d'habitat à caractère rural et en zone agricole) **mise à prix : 30.000 €** - lot 3 : 1ha 94 a 30 ca **mise à prix : 24.000 €** - lot 4 : 1ha 47a 90ca **mise à prix : 15.000 €** - lot 5 : 14a 40ca **mise à prix : 1.500 €** - lot 6 1ha 41a 90ca **mise à prix : 14.000 €** - lot 7 1ha 34a 90 ca mise à prix 13.500 € – lot 8 7ha 81 ca **mise à prix : 78.000 €** - lot 9 53a 20 ca **mise à prix : 5.000 €**

MAMYLAC
POUDRE DE LAIT POUR VEAU
MAMYLAC Avenue de Norvège 5 - 4960 MALMEDY - 080 / 33 98 40
Nous recherchons un
COMMERCIAL / CONSEILLER TECHNIQUE (H/F)
pour le Hainaut et la Flandre Occidentale.
CDI à temps-plein.
L'annonce complète se trouve sur notre site www.mamylac.be
Intéressé ? N'hésitez pas à envoyer votre CV + lettre de motivation à Christian DOHOGNE info@mamylac.be

Les recettes de Ciboulette

tirées des Pleinchamp d'antan

22 juillet 1977

L'été est si court qu'il est à peine en route que voilà déjà le temps de penser aux provisions d'hiver. Nos grands-mères le savaient mieux que nous, et cela par obligation, puisqu'elles n'avaient pas de surgélateur. Toute la famille comptait sur leur seule qualité de ménagère pour approvisionner la cuisine en fruits et en légumes de conserve.

Quelques précautions

Si tous les fruits se conservent à l'eau-de-vie, en communiquant leur parfum à l'alcool, ils demandent une préparation différente selon les variétés. Certains principes doivent cependant être respectés: choisissez des fruits sains, lavez-les et essuyez-les avec un linge fin, non pelucheux, ou avec un papier absorbant. Lavez soigneusement les bocaux avant de les passer à l'eau bouillante et séchez-les avec un torchon fin en pur fil, ou mieux, mettez-les à égoutter sur un torchon. Autant que possible, utilisez pour la fermeture un bouchon de liège. Certains fruits demandent une simple adjonction de sucre, d'autres de sirop cuit au perlé. Que ce terme technique ne vous effraie pas, le sirop est tout simplement cuit au perlé lorsqu'il se forme des petites bulles qui viennent crever à sa surface.

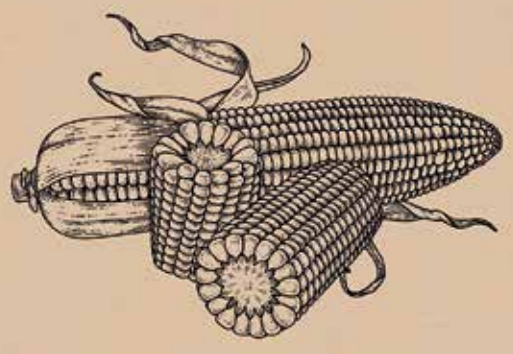

Maïs au vinaigre

Ingrédients : des épis de maïs très petits et très frais. Gros sel. 1 branche d'estragon. Vinaigre d'alcool blanc spécial pour conserves.

1) Lavez et essuyez soigneusement les épis de maïs.

2) Mettez-les dans un récipient en les couvrant d'une bonne poignée de gros sel. Laissez macérer toute une nuit au frais.

3) Egouttez et essuyez les épis macérés. Mettez-les dans un bocal haut, avec une branche d'estragon lavée et essuyée. Remplissez de vinaigre blanc. Bouchez hermétiquement. Ces épis de maïs seront bons à consommer au bout de deux mois.

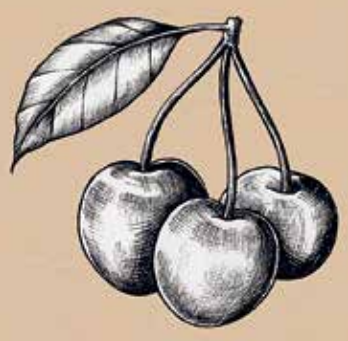

Cerises au rhum

Ingrédients : pour 1kg de cerises Montmorency, 500 grammes de sucre en poudre. 3 clous de girofle. ½ litre de rhum.

1) Triez, lavez et essuyez les cerises. Coupez la queue à ½ cm du fruit.
2) Disposez-les dans un bocal ébouillanté et séché, en les saupoudrant au fur et à mesure de sucre en poudre et en répartissant les 3 clous de girofle.

3) Laissez macérer 4 à 5 jours en les surveillant pour qu'elles ne moisissent pas : elles vont rendre du jus.

4) Au bout de ce temps, remplissez le bocal avec du rhum. Bouchez et laissez macérer deux mois avant de consommer.

Ratafias de fraises

Ingrédients : 1kg de fraises assez petites, mais entières, 1 litre d'alcool à 50°, 1 kg de sucre et 2 verres d'eau.

Lavez soigneusement les fraises. Bien les égoutter et les équeuter. Les mettre dans un grand plat. Préparez le sirop de sucre. Laissez cuire au perlé et le verser bouillant sur les fraises. Laissez macérer une nuit au frais. Le lendemain, filtrez les fruits à travers une étamine. Ajoutez l'alcool et versez dans des bouteilles très propres et très sèches.

Nouveautés FWA

NOUVEL AVANTAGE POUR LES MEMBRES FWA :

DES RÉDUCTIONS TARIFAIRES POUR LES ACHATS DE CARBURANTS AGRICOLES

Le carburant agricole représente un coût conséquent pour nos exploitations, surtout depuis la guerre en Ukraine qui a induit une hausse des prix. Il est aussi primordial pour un agriculteur de disposer d'un produit de qualité afin d'optimiser la durée de vie de ses machines agricoles.

Olivier Devalckeneer

©S. Leitenberger

À cet effet, la FWA a négocié avec le fournisseur TotalEnergies, son réseau de revendeurs et sa filiale Proxifuel, des réductions sur l'achat de carburant agricole.

Des réductions pour deux produits agricoles

TotalEnergies propose la livraison de deux produits: le Gasoil Diesel Agricole et le Gasoil Diesel Agricole Excellium. Ces deux produits pourront vous être livrés sur votre exploitation agricole.

Concrètement, les réductions varient en fonction du produit et de votre région de livraison, mais s'élèvent de 10 à 50 euros pour mille litres de carburant.

Pour en profiter, il suffit de remplir un formulaire

Pour profiter de ces réductions, envoyez un mail à **animation@fwa.be**, qui vous transmettra un lien vers un formulaire de commande. Une fois ce formulaire complété, vous serez contacté par un revendeur de TotalEnergies avec qui vous passerez votre commande et fixerez les derniers détails.

Par la suite, il ne vous sera plus nécessaires de passer notre adresse mail, car vous disposerez d'un contact direct avec votre revendeur TotalEnergies. Envie de commander et de profiter de ces ristournes ? Contactez-nous sur **animation@fwa.be!**